

Emploi et niveaux de vie : objectivation par les chiffres WALLONIE UNIQUEMENT

États de généraux de l'insertion - L'emploi en 2023 : en avoir ou pas ? en vouloir ou pas ?

François Ghesquière

Table of contents

1	Introduction	2
2	Remarques théoriques sur le concept de piège à l'emploi	3
3	Explorer la structure sociale en Belgique	5
3.1	Le revenu équivalent	5
3.1.1	Déciles de revenu équivalent et statut d'emploi	8
3.2	La privation matérielle et sociale	9
3.2.1	Privation matérielle et sociale et statut socio-économique	10
3.3	La capacité à boucler le budget	11
3.4	Capacité à boucler le budget et statut socio-économique	12
3.5	Le croisement entre les trois indicateurs	13
3.6	Conclusion	16
4	Focus sur les travailleurs "pauvres"	16
4.1	La profession	16
4.2	Le diplôme	19
4.3	Le secteur d'activité	21
4.4	Le type d'emploi	21
4.5	Le temps partiel	24
4.6	Le type de ménage	26
4.7	Le statut socio-professionnel du conjoint	28
4.8	Le statut de propriété du logement	30
4.9	Modèles de régression: explication intrinsèques à l'emploi ou extrinsèque?	33

4.10 Comparaisons travailleurs pauvres vs allocataires pauvres	41
4.10.1 Le niveau de vie selon le statut professionnel dans le 1er décile de revenu équivalent	42
4.10.2 Le niveau de vie selon le statut professionnel de ceux qui déclarent pouvoir boucler très difficilement leur budget	44
4.10.3 Le niveau de vie selon le statut professionnel de ceux qui sont en situation de privation matérielle et sociale	47

5 Conclusions **49**

1 Introduction

L’objectif de la journée d’étude est d’étudier la question du différentiel de revenu entre les travailleurs et les allocataires. Est-suffisant pour pour éviter les pièges à l’emploi? N’engendret-il pas une frustration chez certains travailleurs à bas salaires, qui pensent ne pas gagner assez par rapport aux allocataires?

L’objectif de cette communication est d’apporter un éclairage statistique sur ces questions. Pour cela nous recourront aux données de SILC 2022 portant sur la Belgique. SILC est une enquête portant sur les revenus et les conditions de vie. Elle est réalisée en face à face auprès de plus de 6000 ménages belges par Statbel sous supervision d’eurostat . Rappelons que SILC n’est pas une enquête portant sur la population précarisée mais sur l’ensemble de la population résidant en Belgique. En réalité, les personnes les plus pauvres ne font pas partie de l’échantillon de l’enquête. En effet, celle-ci se limite aux ménages privés : les sans papiers, les sans domiciles et les personnes vivant en institution (prisonniers, enfants placés dans un centre, etc.) ne sont pas interrogés. On doit donc reconnaître que les personnes qui font l’objet d’un travail social ne sont pas au cœur des analyses présentées ci-dessous.

On présente souvent les travailleurs comme étant peu pauvres, c’est vrai qu’en Belgique, le travail protège assez bien de la pauvreté, car le marché de l’emploi est assez encadré. Mais comme il y a beaucoup de travailleurs, ces derniers ne constituent pas une partie négligeable des pauvres. Par exemple, si seulement 4% des travailleurs vivent sous le risque de pauvreté (contre 47% des chômeurs), 13% des pauvres sont des travailleurs, 10% sont des chômeurs (le reste se réparti en diverses aux catégories d’inactifs comme des enfants, des pensionnés, des personnes au foyers, des personnes en incapacité de travail ou des étudiants). Il nous a donc semblé pertinent d’étudier ces travailleurs pauvres : qui sont-ils? quels sont leurs profils?

Ce document se structure en trois partie.

Dans un premier temps nous émettons rapidement quelques remarques sur le concept de piège à l’emploi, en particulier sur le fait que s’il y a des raisons d’avoir un écart important entre le montant d’une allocation et celui d’un salaire, il y a aussi des raisons qui soutiennent l’idée

d'un faible écart entre ces deux montants. On y détaille aussi qu'accroître l'écart entre ces deux montants peut se réaliser de plusieurs manières et qu'aucune n'est vraiment neutre.

Dans un second temps nous abordons la structure sociale et les inégalités de niveau de vie à l'aide de trois indicateurs : le revenu équivalent, la capacité à boucler le budget et la privation matérielle et sociale. L'objectif est de voir où se situent les différents revenus et les différents statuts (travailleur, chômeur, pensionné, etc.).

Dans un troisième temps, nous nous intéressons à la question des travailleurs et en particulier des travailleurs pauvres. Qui sont les travailleurs pauvres, par rapport aux travailleurs aisés? Y a-t-il des différences de situation entre les travailleurs pauvres et les allocataires pauvres? cette partie est plus longue et abordera diverses dimensions : la profession, le statut de l'emploi, le régime de travail, le statut de propriété du logement, le type de ménage...

2 Remarques théoriques sur le concept de piège à l'emploi

Certaines théories, philosophies sociales et résultats de recherches soutiennent un écart important entre salaire et montant des allocations :

- L'idée de piège à l'emploi : si l'écart est trop faible, les personnes n'ont pas intérêt à aller travailler. Cette théorie est basée sur les hypothèses d'un individu rationnel et du salaire comme principale gratification du travail. Empiriquement, il a été montré qu'un écart important entre salaire et allocation de chômage est un incitant à l'emploi¹.
- La philosophie de l'état social actif selon laquelle le rôle de l'état social n'est pas de simplement redistribuer et fournir une assurance sociale, mais aussi que les personnes s'en sortent elles-mêmes, qu'elles quittent leur situation d'allocataire social.

A l'opposé d'autres théories visent à minimiser l'écart entre ces deux montants

- l'idée d'assurance sociale et de revenu de remplacement : un risque social (ex. perte d'emploi, maladie, accident, vieillesse, grossesse, etc.) ne doit pas conduire la personne à chuter dans la pauvreté. Avec les assurances sociales, l'écart doit être suffisamment faible pour maintenir le niveau de vie de la personne face à la perte d'emploi.
- Historiquement le développement des allocations de chômage, visait non seulement à maintenir un niveau de vie suffisant aux chômeurs mais aussi à ce que ces derniers ne constituent pas une "concurrence déloyale" envers les travailleurs. Avec une allocation suffisante, ils n'allaient vendre leur force de travail pour un salaire de misère. C'est cet argument qu'on retrouve chez les opposants à l'allocation universelle² pour qui cet allocation conduirait à une précarisation de l'emploi, car, contrairement au chômage,

¹Tatsiramos, K. and van Ours, J. C. (2014). Labor market effects of unemployment insurance design. *Journal of Economic Surveys*.

²Alaluf, M., *L'allocation universelle. Nouveau label de précarité*, Couleur Livres, 2014.

elle peut se combiner avec un emploi. En ne refusant pas des emplois sous-payés, les chômeurs pousseront à une baisse des salaires.

- L'idée d'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté (selon laquelle il faut donner les moyens à ceux qui en ont le plus besoin dans le but d'éviter du gaspillage de deniers publics et des effets d'aubaine en donnant à ceux qui n'en n'ont pas vraiment besoin) entre quelque peu en contradiction avec l'idée d'état social actif et de lutte contre les pièges à l'emploi, car dans ce cas, par définition, quand les personnes s'en sortent, elles perdent leurs avantages et aides.

Enfin si l'on retient l'objectif d'augmenter l'écart entre les montants des salaires et ceux des allocations, il y a plusieurs manières d'y arriver, et chacune peut présenter des écueils ou entrer en contradiction avec certains objectifs.

- Si l'on décide de baisser le montant des allocations, cela n'est-il pas en contradiction avec les objectifs ambitieux de réduction de la pauvreté, surtout quand on sait que les montant de la plupart des allocations sont déjà inférieurs au seuil de pauvreté?
- Si l'on décide d'augmenter les salaires, plusieurs possibilités existent
 - Il est possible d'uniquement augmenter les bas salaires, mais dans ce cas, les moyens salaires ne vont-ils pas demander aussi collectivement une augmentation (via une révisions des barèmes). Ensuite, les haut salaires pourraient faire de même. Même si ce n'est pas évident et mécanique, il faudrait limiter cette augmentation en chaine qui conduirait à une simple translation de tous les salaires, qui serait assez coûteuse (pour les employeurs et/ou les pouvoir publics) et aurait peu de conséquences sur la distribution des revenus.
 - Il est possible d'augmenter le revenu brut ou le revenu net sans que le revenu brut ne varie. Chacune présente des inconvénients.
 - * Augmenter le revenu brut, augmenterait le coût salarial et pourrait conduire à une diminution de l'emploi, en particulier de l'emploi peu qualifié.
 - * Augmenter le revenu net sans modifier le coût du travail (par exemple par un crédit d'impôt) entraînerait, malgré d'éventuels effets de retour, une pertes de ressources pour les finances publiques. Cette dernière devrait être compensée d'une manière ou d'une autre, ce qui ne serait pas sans conséquences pour le niveau de vie de certains citoyens. Par exemple :
 - Une baisse des dépenses publiques qui devrait être dans des augmentation de dépenses privées (ex. santé, transport publics, enseignement, etc.) ou à un non accès à certains droits. Quels services publics seraient impactés et quelles populations seraient touchées ?

- Une augmentation d'autres formes de taxations qui pourrait toucher différemment certaines populations : TVA, accises, changement des tranches de l'IPP, revenus du patrimoine, etc.
- Une baisse d'allocations qui toucherait certaines populations hors emploi ou en emploi (pensions, congés parentaux, allocations de chômage, allocations d'invalidité, etc.)
- Un endettement qui conduirait à reporter ultérieurement une (ou plusieurs) des trois possibilités ci-dessus.

Au delà des aspects purement monétaires, il ne faut pas oublier les autres dimensions qui jouent un rôle non négligeable dans la satisfaction au travail et dans les raisons pour vouloir travailler³. On peut ainsi citer le statut et la sécurité que procurent le fait d'avoir un emploi. C'est particulièrement vrai dans un pays comme la Belgique où la sécurité sociale a été construite l'emploi stable. En effet, ce dernier confère un accès à plusieurs droits sociaux : assurance chômage, assurance maladie, pension, etc. À côté de ce statut, on peut citer deux dimensions plus internes au travail. D'une part, la satisfaction liée à la valeur intrinsèque du travail produit procure du sens à celui qui l'effectue. D'autre part, les relations sociales et l'ambiance de travail peuvent être vectrices de lien social, d'intégration et de satisfaction. Ces autres raisons ne sont pas à négliger, même pour des emplois peu qualifiés.

3 Explorer la structure sociale en Belgique

L'objectif de cette partie est de fournir un panorama sur la structure sociale en Belgique en lien avec les statuts socio-économiques. Autrement dit, on cherche à évaluer le niveau de vie des personnes en comparant les situations selon le statut de travailleur, d'allocataire, de pensionné, etc.

Trois variables sont utilisées pour estimer le niveau de vie : le revenu équivalent, le degré de capacité à terminer les fins de mois et la privation matérielle et sociale. Le statut socio-économique est mesuré à partir d'une question déclarative : les répondants doivent identifier parmi plusieurs statuts celui qui correspond le mieux à leur situation actuelle.

3.1 Le revenu équivalent

L'objectif du revenu équivalent est d'estimer le niveau de vie des personnes à travers le revenu du ménage. Pour cela la totalité des revenus nets perçus par tous les membres du ménage au cours de l'année civile précédente l'enquête sont pris en compte. Le fait de se baser sur un revenu annuel et non mensuel est fondé sur des considérations méthodologiques et théoriques.

³Paugam, S. *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*. Presses Universitaires de France, 2007

Du point de vue méthodologique, la période prise en compte correspondant à une année fiscale, cela permet d'obtenir des chiffres plus fiables. En outre, certains revenus, comme une prime de fin d'année, sont perçus sur base annuelle. Du point de point théorique, il est important d'avoir une période suffisamment longue pour prendre en compte le fait que des variations très temporaires du revenu ne conduisent pas à des modifications instantanées de niveau de vie. Par exemple, considérer un revenu annuel permet d'éviter ce genre biais pour les indépendants travaillant dans des secteurs touristique, les travailleurs saisonniers ou les personnes ayant de très courtes périodes de chômage.

Les revenus nets considérés sont divers et variés, l'objectif étant de prendre en compte tous les types de revenus possibles. Ainsi, on retrouve les salaires, les revenus d'une activité d'indépendant, les pensions, les allocations familiales, les allocations de naissance, le travail au noir, les pensions alimentaires, les revenus d'intégration, les congés parentaux, les allocations de naissance, les loyers, dividendes et intérêts perçus, les allocations de chômage, les revenus d'intégration, les allocations d'invalidité, etc. Depuis 2019, l'information sur certains revenus proviennent directement de bases de données fiscales ou sociales (ex. salaires, pensions...), mais d'autres, comme les loyers perçus, les revenus des indépendants ou ceux des fonctionnaires internationaux, proviennent toujours de l'enquête par questionnaire, car on ne les retrouve pas (ou alors de manière peu fiable) dans les bases de données administratives⁴.

Le revenu annuel du ménage n'est pas utilisé tel quel comme mesure du niveau de vie, car il faut prendre en compte la composition du ménage. Avec un même revenu, un isolé ou une famille nombreuse n'aura pas le même niveau de vie. Il n'est pas non plus pertinent de simplement diviser le revenu du ménage par le nombre de personnes qui le compose car vivre ensemble permet de réaliser des économies d'échelles, sur le logement par exemple. En effet, un ménage composé de cinq personnes n'a pas autant de besoins financiers que cinq ménages d'une personne. C'est pour prendre en compte de ces économies d'échelles que l'on utilise une échelle d'équivalence. Actuellement, c'est l'échelle dite "OCDE modifiée" qui est utilisée. Elle attribue un poids de 1 au premier adulte, un poids de 0,5 aux autres adultes et un poids de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. Avec cette manière de procéder pour un isolé, c'est son revenu qui estime son niveau de vie, mais pour un couple ayant deux jeunes enfants, il faut diviser le revenu total du ménage par 2,1 ($= 1+0,5+0,3+0,3$).

Ce revenu équivalent fourni ainsi une estimation du niveau de chaque personne de l'échantillon (toutes classes d'âges confondues). Il est donc possible de classer les personnes des plus pauvres aux plus riches, en fonction de leur revenu équivalent. Le tableau ci-dessous présente les limites des déciles de revenus équivalent, exprimé en revenu mensuels, avec des exemples de types de ménages différents. Par exemple, une personne seule dont le revenu net mensualisé serait supérieur à 3734€ peut être considérée comme faisant partie de 10% des personnes les plus riches du point de vue du revenu en Belgique.

⁴De Schrijver A., Données fiscales dans l'enquête sur les revenus et conditions de vie (SILC) : une voie pour le futur? Statbel, Analyse n° 8. <https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Analyse/FR/Analyse%20SILC-Donn%C3%A9es%20fiscales.pdf>

Il est nécessaire d’apporter cinq précisions méthodologiques sur la manière dont ce tableau est construit.

1. Les enfants sont considérés comme des adultes à partir de 14 ans.
2. Les déciles sont obtenus pour l’ensemble de la population et non séparément pour chaque décile. Certains types de ménages (par exemple, les monoparentaux ou les isolés) se retrouvent plus fréquemment dans les déciles du inférieurs alors que d’autres (par exemple, les couples sans enfants) se retrouvent plus fréquemment dans les déciles supérieurs.
3. Il s’agit d’un tableau obtenu sur base d’une enquête. si les intervalles de confiances ne sont pas indiquées pour faciliter la lecture, les déciles constituent toujours des estimation et non des chiffres parfaitement exacts.
4. Pour faciliter la lecture, les montant des revenus ont été mensualisés. Cependant, il ne s’agit pas de revenus mensuels car les déciles sont construit en intégrant aussi les revenus annuels, comme une prime de fin d’année, et non uniquement les salaires et allocations perçues chaque mois.
5. Les revenus utilisés sont ceux perçus au cours de l’année 2021. Les revenus d’aujourd’hui sont plus élevés, en raison de l’indexation des salaires et des allocations notamment.

Table 1: Limites des déciles de revenus équivalents exprimées en revenu mensuel net (en euros) selon la composition du ménage

	1 adulte	1 adulte et 1 enfant	1 adulte et 2 enfants	2 adultes et 1 enfant	2 adultes et 1 enfant	2 adultes et 2 enfants	2 adultes et 3 enfants	3 adultes
10%	1158	1505	1853	1737	2084	2432	2779	2316
20%	1401	1821	2242	2102	2522	2942	3362	2802
30%	1608	2090	2573	2412	2894	3377	3859	3216
40%	1819	2365	2910	2728	3274	3820	4366	3638
50%	2083	2708	3333	3124	3749	4374	4999	4166
60%	2309	3002	3694	3464	4156	4849	5542	4618
70%	2562	3331	4099	3843	4612	5380	6149	5124
80%	2859	3717	4574	4288	5146	6004	6862	5718
90%	3394	4412	5430	5091	6109	7127	8146	6788

On peut par exemple observer dans le tableau qu’une famille monoparentale avec deux jeunes enfants dont le revenu mensualisé net s’élevait à 2000€ en 2021 peut être considérée comme faisant partie des 10% des plus pauvres en Belgique. Une personne seule qui bénéficierait du même revenu ne serait considérée quant à elle que comme faisant partie des 40% des plus pauvres. De l’autre côté de la distribution, un couple sans enfants dont le revenu total dépasse 5601€ net peut être considérée comme faisant partie des 10% les plus riches.

3.1.1 Déciles de revenu équivalent et statut d'emploi

Le graphique ci-dessous permet de détailler la composition des dix déciles de revenus équivalent du point de vue du statut socio-économique des personnes. Cette variable est construite en demandant à toute personne d'au moins 16 ans et faisant partie d'un ménage échantillonné comment elle définit sa situation actuelle. En cas de cumul de plusieurs statuts (par exemple étudiant et travailleur), elle doit choisir celui qu'elle considère comme son statut principal. Les enfants de moins de 16 ans n'étant pas interrogés dans le cadre de cette enquête, ils sont regroupés ensemble dans une catégorie spécifique.

On y observe que les allocataires se situent principalement dans les premiers déciles. C'est en particulier le cas pour la catégorie des autres inactifs (qui reprend la plupart des usagers du CPAS) et des chômeurs. Ce n'est pas étonnant car quand on compare le montant des allocations en 2021 avec celui des limites des déciles (dans le tableau précédent), on constate qu'en l'absence d'autres revenu, un allocataire se retrouve inévitablement dans le premier décile. Par exemple, un isolé bénéficiant d'un RIS percevait 1004€ par mois⁵, ce qui est inférieur à la limite du 1er décile qui s'élevait à 1251€. Une femme seule avec deux jeunes enfants, résidant en Wallonie, et bénéficiant du RIS peut compter sur un revenu mensuel de 1770€⁶, ce qui est aussi inférieur à la limite du 1er décile pour cette composition de ménage, qui se situe à 2002€.

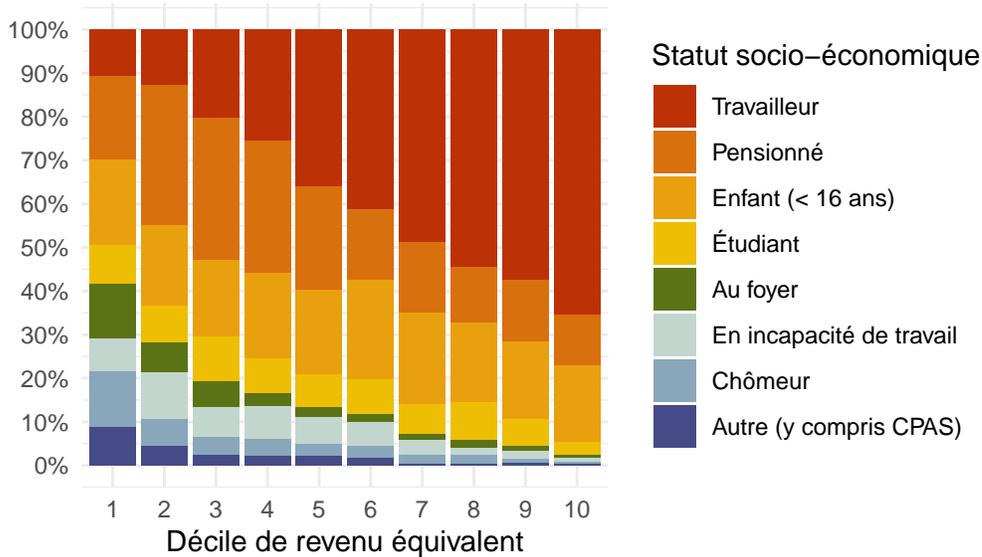
On remarque également que le nombre de travailleurs n'est pas négligeable dans les premiers déciles. En effet, tant dans le premier décile, que dans le deuxième décile, il y a plus de 10% de travailleurs. En Belgique, les travailleurs pauvres constituent donc une réalité qu'on ne peut et ne doit pas ignorer. Nous reviendrons ultérieurement sur leurs caractéristiques.

Enfin, on observe que les deuxième, troisième et quatrième déciles comprennent beaucoup de pensionnés. Cela s'explique par le fait que les pensions sont relativement plus faibles que les salaires. Cependant la majorité de ces pensionnés ne vivent pas dans une situation de pauvreté. Cela s'explique par le fait que le revenu équivalent ne prend pas en compte le patrimoine et son effet sur le niveau de vie, en particulier le fait posséder sa résidence principale et de ne plus avoir d'emprunt hypothécaire à payer. Or, de nombreux pensionnés se trouvent dans cette situation. Ils ont des revenus plutôt faibles (dans les 2e, 3e et 4e déciles mais pas dans le 1er décile), mais comme ils ont beaucoup moins de dépenses liés à leur logement, leur revenu équivalent sous-estime leur niveau de vie.

⁵Montant à partir du 1er juillet 2021, voir : <https://primabook.mi-is.be/fr/droit-lintegration-sociale/montants-ris>

⁶Ce montant est calculé en faisant l'hypothèse que les deux enfants ont moins de 6 ans et qu'ils sont nés avant 2020. On additionne le montant du RIS chef de ménage, et celui des allocations familiales (1er enfant, 2e enfant, suppléments sociaux). Les montants sont issus du SPP-IS et de Famiwal.

Répartition des statuts socio-économiques selon le décile de revenu équivalent



3.2 La privation matérielle et sociale

Une autre manière d'appréhender le niveau de vie des personnes peut se trouver dans l'analyse des privations. Actuellement, l'indicateur de privation le plus utilisé est celui de privation matérielle et sociale. Une personne est considérée comme en situation de privation matérielle et sociale si elle n'a pas les moyens financiers de se permettre au moins 5 des 13 critères suivants :

1. payer à temps le loyer, l'emprunt hypothécaire, les charges du logement ou les crédits à la consommation ;
2. chauffer correctement son logement ;
3. avoir suffisamment d'épargne pour pouvoir faire face à une dépense inattendue d'environ 1 300 € ;
4. manger des protéines tous les deux jours ;
5. partir une semaine en vacances une fois par an (pas nécessairement à l'étranger) ;
6. remplacer des meubles usés ou dégradés ;
7. avoir une voiture ;
8. avoir deux paires de chaussures ;

9. remplacer les vêtements usés par des neufs ;
10. se retrouver avec des amis pour dîner ou boire un verre une fois par mois ;
11. participer régulièrement à des activités de loisir (sport, cinéma,...) ;
12. dépenser pour soi une petite somme d'argent chaque semaine ;
13. avoir un accès personnel à internet chez soi.

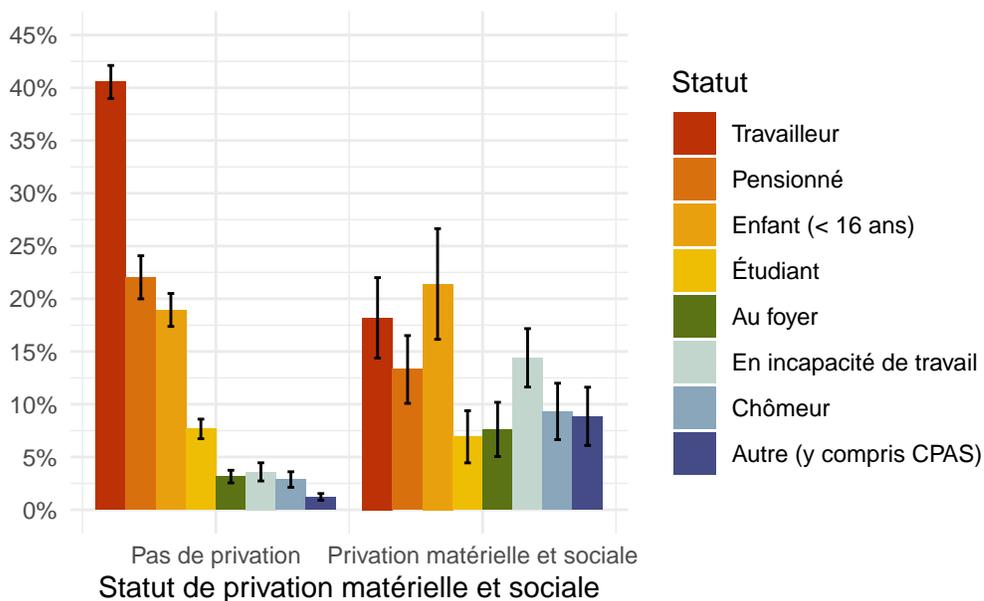
Pour ces huit derniers critères, seuls ceux qui n'y ont pas accès pour des raisons explicitement financières sont comptabilisés. Les autres (ce qui peut relever d'un choix, mais aussi d'une autre difficulté) ne sont pas pris en compte pour mesurer la privation. Les sept premiers éléments sont mesurés au niveau du ménage alors que les six derniers le sont au niveau individuel pour les personnes d'au moins 16 ans. Pour les plus jeunes, on impute l'accès à l'item à partir de la situation moyenne des adultes dans le ménage. En outre, pour qu'un moins de 16 ans soit considéré comme en privation, il faut, en plus du critère de cinq items sur treize, qu'il n'ait pas accès à trois items sur les sept mesurés au niveau du ménage.

En Belgique en 2022, on estime qu'environ 9,5% de la population vivait dans une situation de privation matérielle et sociale. Comme on peut le voir dans le graphique ci-dessous, les items de privation ont une fréquence variée dans la population.

3.2.1 Privation matérielle et sociale et statut socio-économique

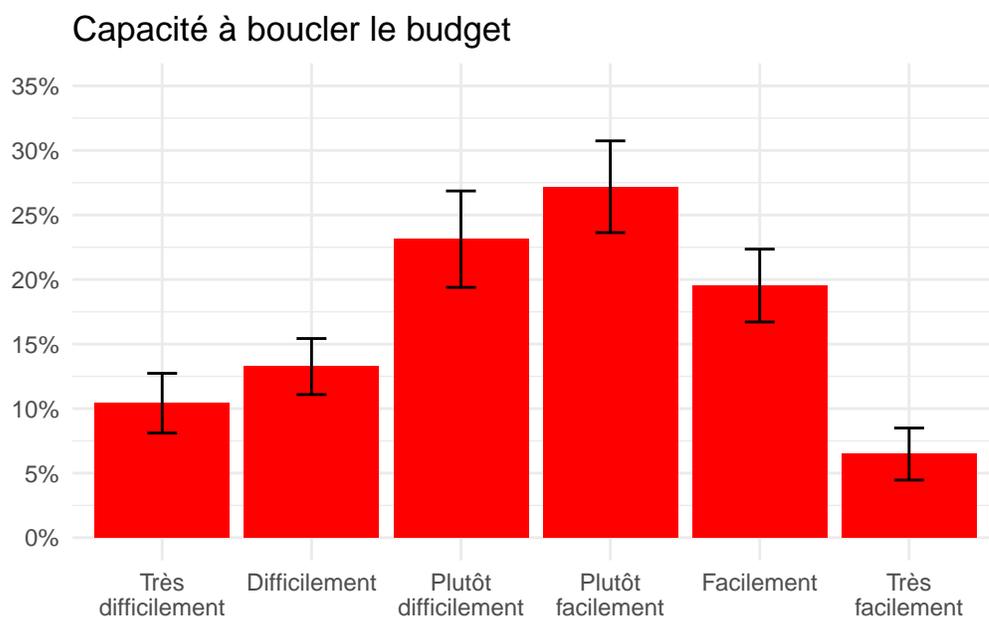
Comme pour les déciles, on constate qu'il y a un lien entre privation et statut socio-économique. On peut ainsi observer dans le graphique ci-dessous que les personnes en incapacité de travail, les chômeurs et les autres inactifs sont sur-représentés dans la population en situation de privation. A l'opposé, les travailleurs et les pensionnés y sont sous-représentés. Cependant, les travailleurs constituent quand même une part non négligeable de la population en situation de privation matérielle et sociale, puisque près d'un cinquième de cette population occupe un emploi. Rappelons que les deux parties du graphique ne comprennent pas une population équivalente, puisqu'environ 9,5% de la population belge vit en situation de privation matérielle et sociale, alors que 90,5% est considérée comme non privée selon cet indicateur.

Statut socio-économique selon le taux de privation matérielle



3.3 La capacité à boucler le budget

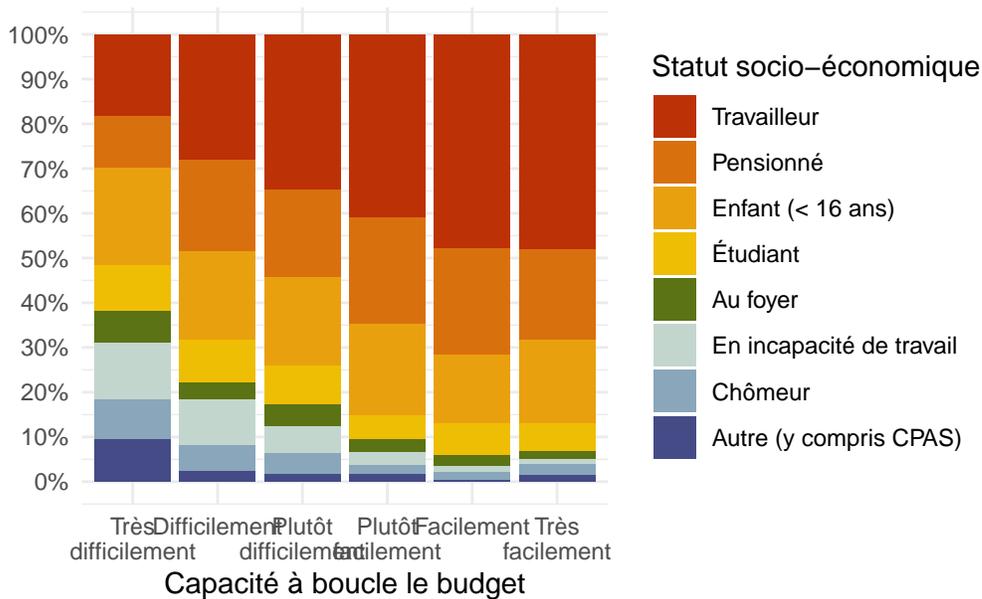
La troisième manière d’appréhender le niveau de vie provient d’un indicateur de pauvreté subjective. On demande aux ménages dans quelle mesure il peuvent boucler leur budget : très facilement, facilement, plutôt facilement, plutôt difficilement, difficilement ou très difficilement. Si la majorité des personnes vivent dans des ménages qui déclarent boucler facilement ou plutôt facilement leur budget, une part non négligeable des personnes vivent dans des ménages qui déclarent avoir des difficultés à boucler leur budget.



3.4 Capacité à boucler le budget et statut socio-économique

Comme pour les deux autres indicateurs, on constate que l'indicateur de pauvreté subjective est lié avec le statut socio-économique. En effet, on constate dans le graphique ci-dessous que les travailleurs sont sous-représentés parmi ceux qui déclarent boucler très difficilement ou difficilement leur budget. A l'opposé, les chômeurs, autres inactifs et personnes en incapacité de travail y sont sur-représentés. On notera que, comme pour les déciles des revenus, les situations des personnes en incapacité de travail semblent plus variées et moins précaires que celle des autres inactifs et des chômeurs. La situation des pensionnés semble différentes, et probablement plus en phase avec leur niveau de vie : ils ont une distribution relativement uniforme et ne sont pas concentrés dans la partie gauche du graphique. Enfin, comme pour les autres graphique, même si les travailleurs sont sous-représenté parmi la population qui déclare avoir des difficultés, ils constituent une part non négligeable de cette population. En effet, près d'une personne sur cinq appartenant à un ménage qui déclare *très difficilement* boucler son budget travaille et plus d'une personne sur quatre appartenant à un ménage qui déclare *difficilement* boucler son budget travaille.

Répartition des statuts socio-économiques selon la difficulté



3.5 Le croisement entre les trois indicateurs

Le revenu équivalent, la privation matérielle et sociale et les difficultés à boucler le budget sont des indicateurs qui se recoupent largement. On peut le constater dans les trois graphiques ci-dessous. La privation matérielle et sociale touche plus fortement les personnes situées dans les premiers déciles de revenus équivalents. Les personnes situées dans les premiers déciles déclarent aussi plus fréquemment avoir des difficultés à boucler leur budget. Enfin, les personnes appartenant à des ménages déclarant avoir d'importantes difficultés à boucler le budget sont plus souvent face à une situation de privation matérielle et sociale.

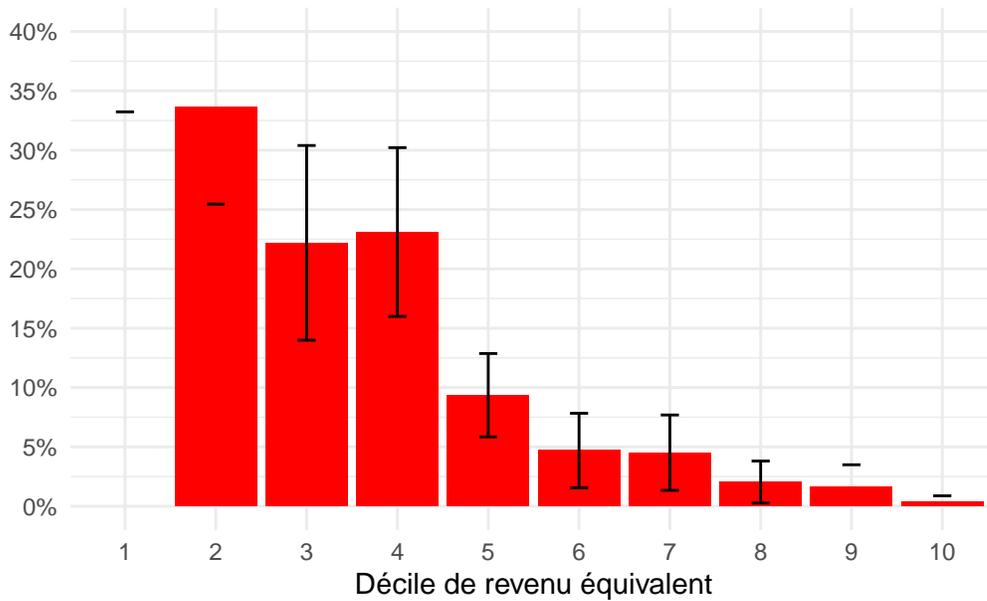
On observe cependant que le lien entre la privation et la pauvreté subjective est plus fort que les relations qu'entretiennent ces deux indicateurs avec le revenu équivalent. En effet, alors que 60% des personnes déclarant boucler leur budget très difficilement vivent une situation de privation matérielle et sociale, cette proportion n'est que de 35% pour les personnes situées dans le premier décile de revenu. Même si ce dernier comprend plus de personnes (10%) que les personnes déclarant très difficilement boucler leur budget (7% de la population), la différence étant tellement importante qu'on ne peut pas la nier.

Ce décalage entre le revenu et les autres indicateurs peut peut-être s'expliquer par le fait que les indicateurs de revenus, ne prennent pas en compte d'autres éléments jouant un rôle important pour le niveau de vie des personnes, comme le patrimoine (posséder un logement), le sur-endettement, d'autres aides sociales (ex. logement social, tarif social, intervention majorée,

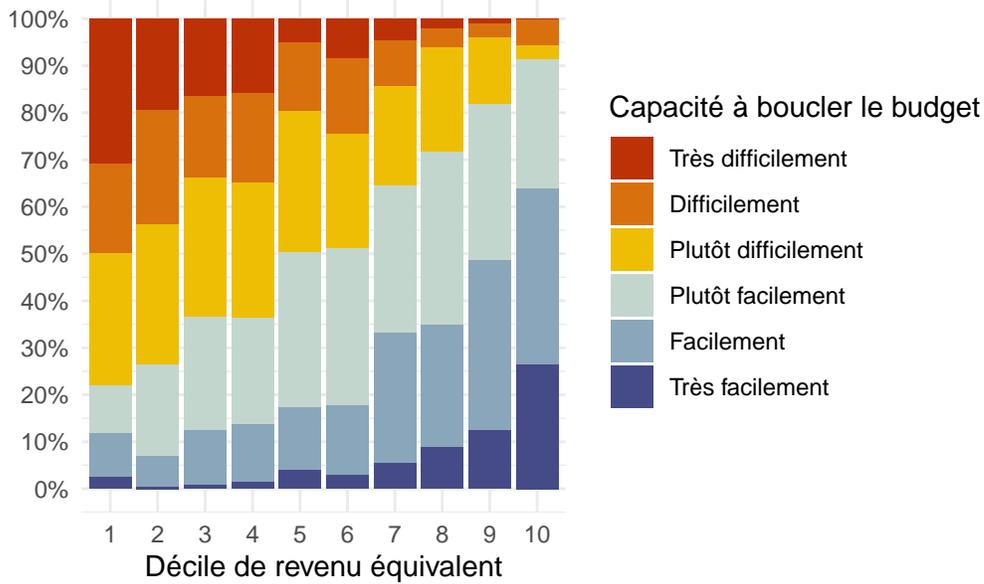
aide ponctuelle du CPAS...), des besoins spécifiques (difficultés de santé, coût d'une crèche, etc.).

La corrélation importante entre l'indicateur de pauvreté subjective et les deux autres nous indique aussi qu'il ne s'agit pas d'un indicateur si "subjectif" que ce que l'on aurait pu penser. Cet indicateur mesure visiblement plus le niveau de vie des personnes que leur attentes (qui peuvent fortement varier d'une classe sociales à l'autre).

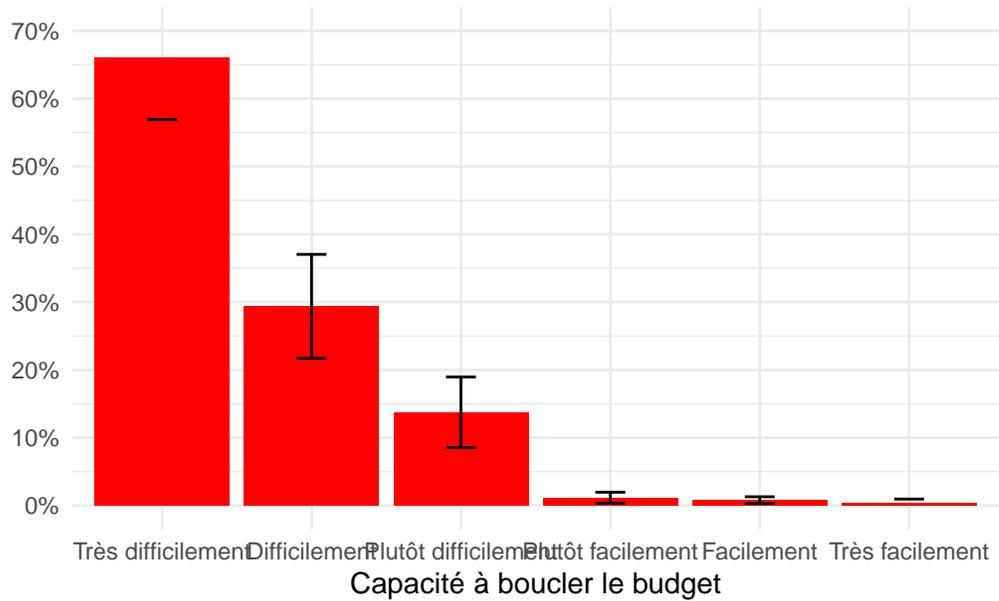
Taux de privation matérielle et sociale selon le décile de reven



Capacité à boucler le budget selon le décile de revenu équivalent



Taux de privation matérielle et sociale selon la capacité à boucler le budget



3.6 Conclusion

Tout ce ceci nous amène à la double conclusion suivante. D’une part, le travail protège largement de la pauvreté. Quel que soit l’indicateur retenu, les allocataires sont plus fréquemment pauvres que les travailleurs. D’autre part, les travailleurs pauvres sont loin d’être une réalité marginale. En effet, quel que soit l’indicateur retenu, ils constituent une part non négligeable de la population “pauvre”.

En outre, la non redondance des trois indicateurs les rendent complémentaires. Il est dès lors nécessaire de les utiliser conjointement. C’est ce que nous allons faire maintenant en étudiant de manière plus approfondie le profil des travailleurs.

4 Focus sur les travailleurs “pauvres”

Cette partie se concentre sur les travailleurs. On y décrira la situation des travailleur en fonction des trois variables de niveau de vie retenues : décile de revenu équivalent, privation matérielle et sociale et capacité à boucler le budget. Les autres variables retenues concernent tant les caractéristiques de l’emploi occupé par les travailleur - profession, statut, régime de travail - que des caractéristiques plus larges de leur ménage - composition familiale, statut du logement occupé.

4.1 La profession

Les trois graphiques ci-dessous décrivent la situation des travailleurs selon leur niveau de vie et leur profession. Les diverses professions sont regroupées selon la nomenclature ISCO⁷, en ne conservant que le niveau le plus agrégé.

Table 2: Exemples de métiers selon la nomenclature ISCO

Catégorie professionnelle (ISCO)	Exemples de métiers
Militaires	Officier, soldat
Managers	Cadre supérieur de l’administration, directeur, manager
Professions intellectuelles	Ingénieur, pharmacien, enseignant, sage-femme, juriste, architecte
Professions intermédiaires	Technicien, agent d’assurance, infirmier, agent immobilier, superviseur

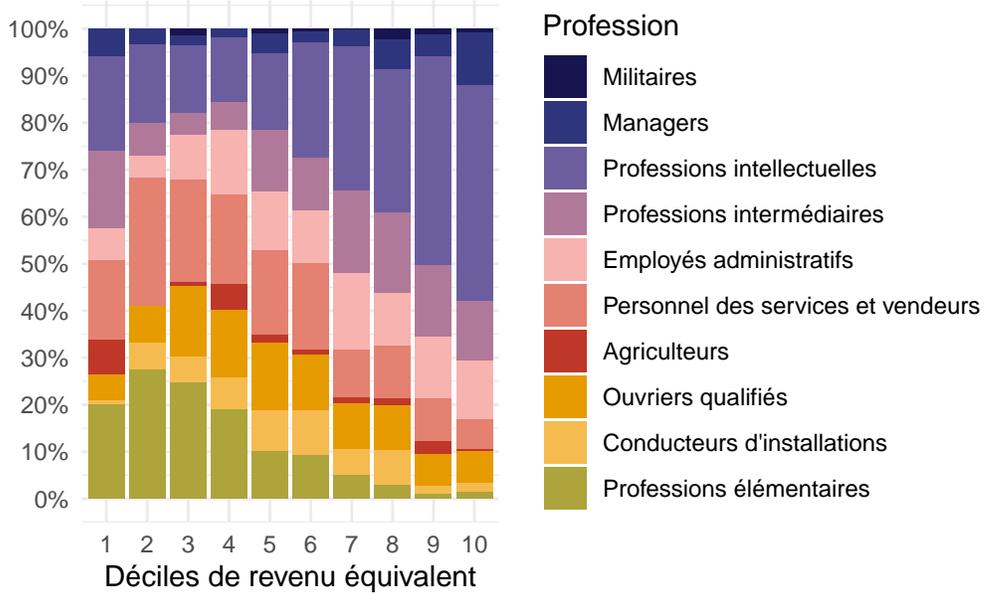
⁷ISCO (International Standard classification of Occupations), en français CITP (Classification internationale type des professions) est nomenclature permettant de classifier les différents métiers développée par l’Organisation Internationale du Travail (OIT). Ici nous regroupons les travailleurs dans les dix catégories les moins détaillées. Plus d’informations sur cette classification se trouvent sur le site web de l’OIT et de [Statbel](#).

Catégorie professionnelle (ISCO)	Exemples de métiers
Employés administratifs	Secrétaire, guichetier, employé de bibliothèque
Personnels des services et vendeurs	Agent d'accueil, serveur, coiffeur, aide soignant, gardien de prison
Agriculteurs	Agriculteur, exploitant forestier, pêcheur
Ouvriers qualifiés	Maçon, plombier, boulanger, mécanicien
Conducteurs d'installations	Ouvrier en usine, conducteur de poids-lourd, ouvrier de l'assemblage
Professions élémentaires	Manoeuvre, aide de ménage, manutentionnaire, éboueur, aide de cuisine

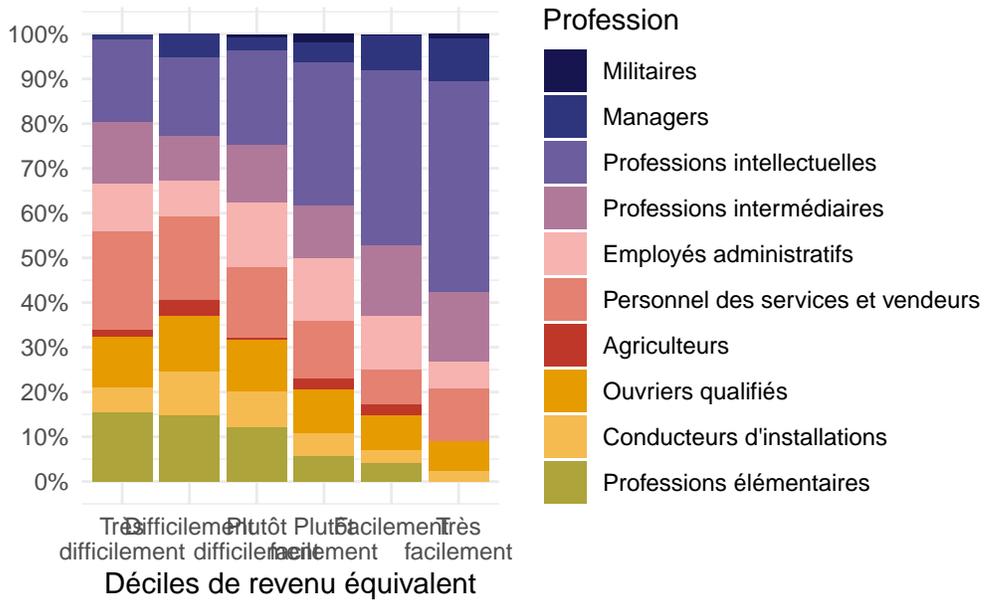
Sans grande surprise, on observe des différences importantes de professions entre les travailleurs “aisés” et les travailleurs “pauvres”. Les catégories reconnues comme moins qualifiées, comme le personnel des services et vendeurs, les ouvriers qualifiés, les conducteurs d'installation et les professions élémentaires se retrouvent bien plus fréquemment parmi les travailleurs pauvres que les managers ou les professions intellectuelles par exemple. Bien que le lien ne soit pas total, il est très fort. A titre d'exemple, on notera que si plus de la moitié des travailleurs déclarant très difficilement ou difficilement pouvoir boucler leur budget appartiennent aux professions élémentaires, aux conducteurs d'installations, aux ouvriers qualifiés ou aux personnels des services et vendeurs, seuls 15% des travailleurs déclarant très facilement boucler son budget appartient à l'une de ces professions.

On observe également une certaine spécificité du premier décile. Les managers et professions intellectuelles y sont plus nombreux que dans le deuxième décile et les ouvriers qualifiés et employés administratifs y sont relativement peu fréquent. Nous y reviendrons, mais cela est probablement lié à la définition et à la mesure du revenu.

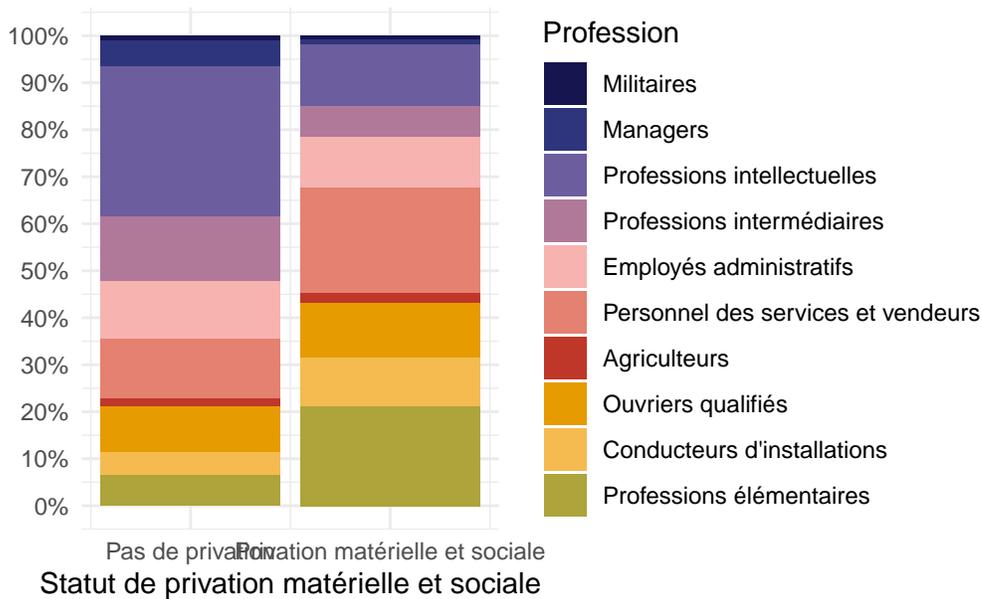
Répartition des travailleurs selon le décile et la profession



Répartition des travailleurs selon la difficulté à boucler le bud



Répartition des travailleurs selon la privation matérielle et sociale



4.2 Le diplôme

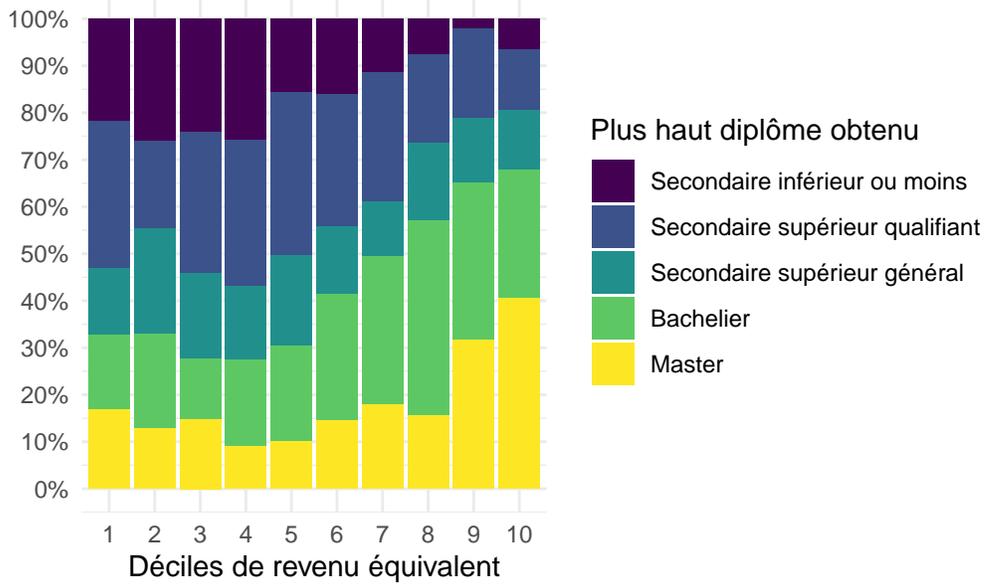
Les trois graphiques permettent de détailler les travailleurs selon leur niveau de vie et le plus haut diplôme qu'ils ont obtenu. Les diplômes sont classés en quatre catégories.

1. Secondaire inférieur ou moins : pas de diplôme, primaire ou secondaire inférieur.
2. Secondaire supérieur qualifiant : secondaire supérieur technique, artistique ou professionnel.
3. Secondaire supérieur général
4. Bachelier : bachelier, graduat, etc.
5. Master : master, licence, doctorat, etc.

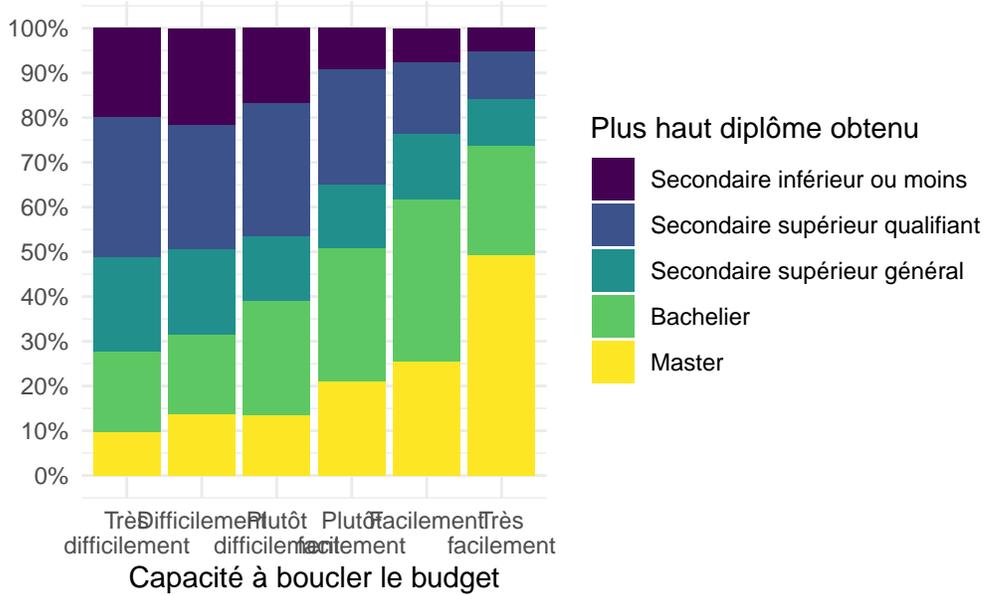
On y observe des résultats proche de ceux des graphiques précédents. Les travailleurs fortement diplômés bénéficient de revenus élevés, éprouvent peu de difficultés à boucler leur budget et sont rarement confronté à la privation matérielle et sociale. A l'opposé les travailleurs peu diplômés sont plus fréquemment confrontés à la pauvreté, quelle que soit l'indicateur.

Comme précédemment, on observe aussi une certaine spécificité du premier décile. Les diplômés de l'enseignement supérieur de type long y sont relativement un peu plus nombreux que dans les 2e, 3e, 4e et 5e déciles. Nous y reviendrons, mais cela est probablement lié à la définition et à la mesure du revenu.

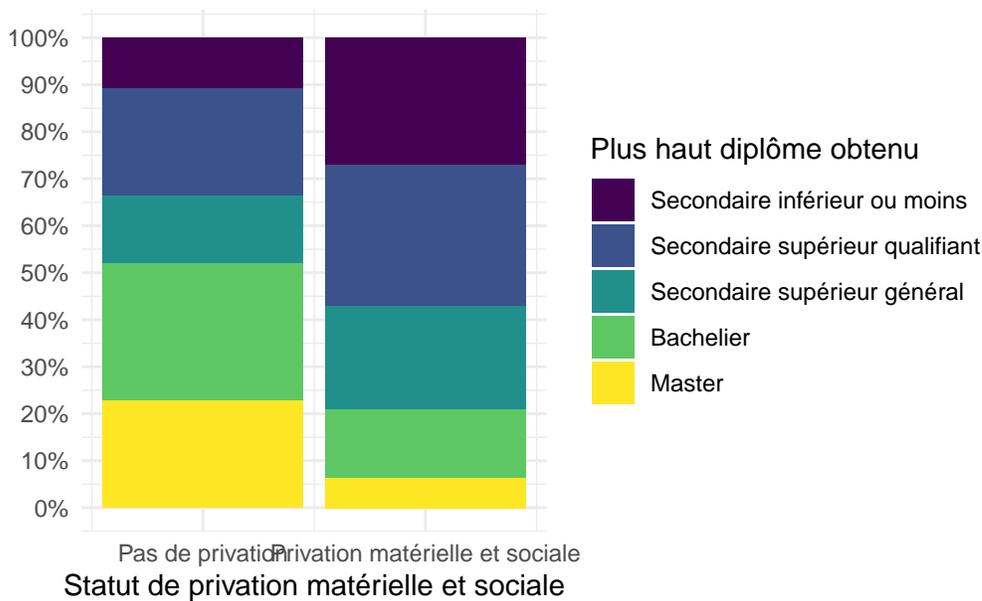
Répartition des travailleurs selon le décile et le diplôme



Répartition des travailleurs selon la difficulté à boucler le bud



Répartition des travailleurs selon la privation matérielle et sociale



4.3 Le secteur d'activité

Est-ce pertinent de regarder la NACE des travailleurs? Comment regrouper les différents secteurs pour que ce soit lisible? A ce stade, je ne pense pas que ce soit nécessaire.

4.4 Le type d'emploi

Nous avons regroupé les travailleurs en cinq catégories selon le statut de leur emploi :

1. Les chefs d'entreprise comprennent les travailleurs qui ont un statut d'indépendant et qui emploient des salariés
2. Les indépendants comprennent les indépendants qui n'ont pas de salariés et les aidants. Ces derniers étant très peu nombreux, il n'était pas pertinent de les isoler dans une catégorie spécifique.
3. Les salariés à contrat à durée limitée : CDD, intérimaire, etc.
4. Les salariés à contrat à durée indéterminée (y compris les fonctionnaires statutaires) qui ne supervisent pas d'autres travailleurs.
5. Les salariés à contrat à durée indéterminée (y compris les fonctionnaires statutaires) qui supervisent d'autres travailleurs. Par exemple, un cadre, un contremaître, un chef d'équipe.

Le critère de la supervision n'a pas été retenu pour les salariés sous contrat à durée limitée, car parmi ces derniers il y en a très peu qui exercent une autorité sur d'autres travailleurs.

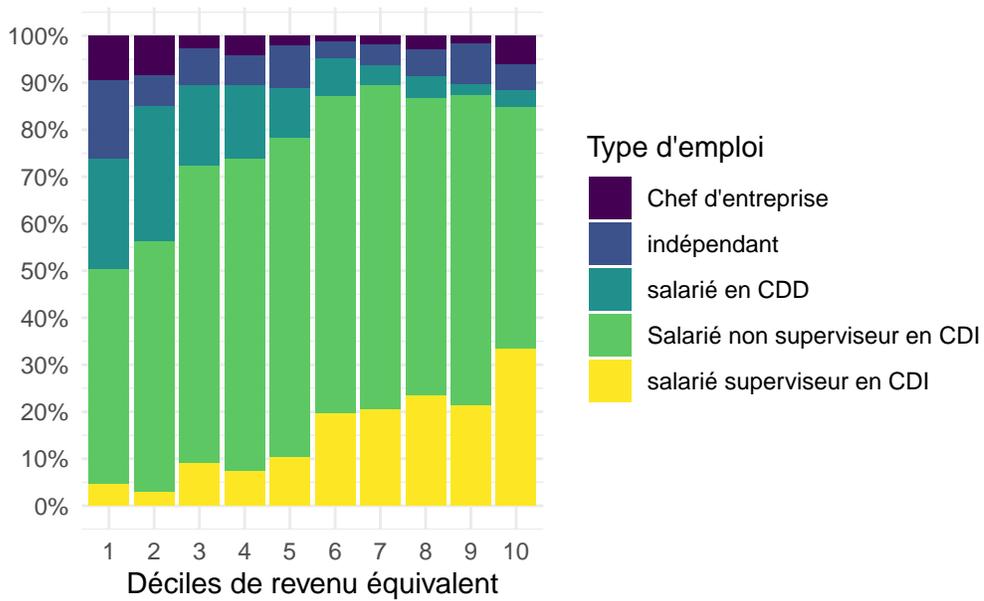
On observe un lien assez fort entre le statut d'emploi et le niveau de vie. Les salariés occupant une position de supervision sont clairement avantagés : ils ne constituent que 3% des travailleurs situés dans le 1er décile de revenu mais 37% des travailleurs situés dans la 10e décile. A l'opposé les salariés sous contrat "précaire" occupent des positions plus désavantagées : ils représentent 22% des travailleurs dans le 1er décile de revenu, mais seulement 4% des travailleurs dans le 10e décile de revenu. Les salariés sous contrat à durée déterminée mais non superviseur se situent dans une situation intermédiaire. Cependant, comme il s'agit d'un groupe relativement important, ils comprennent très certainement des profils très variés allant de l'ouvrier peu qualifié à l'expert très reconnu.

On doit aussi mentionner un effet particulier : la part des indépendants et des chefs d'entreprise dans le 1er décile est très élevée. Elle s'approche de 24% pour les premiers et de 8% pour les seconds. C'est particulièrement élevé, d'autant plus qu'on ne retrouve pas une tendance similaire pour les autres indicateurs. Les indépendants et les chefs d'entreprises sont sous représentés parmi les travailleurs en situation de privation matérielle et sociale et le lien entre pauvreté subjective et ces deux statuts est ténu et va plutôt dans l'autre sens (les indépendants et les chefs d'entreprises auraient relativement plus de facilité que de difficultés à boucler leur budget).

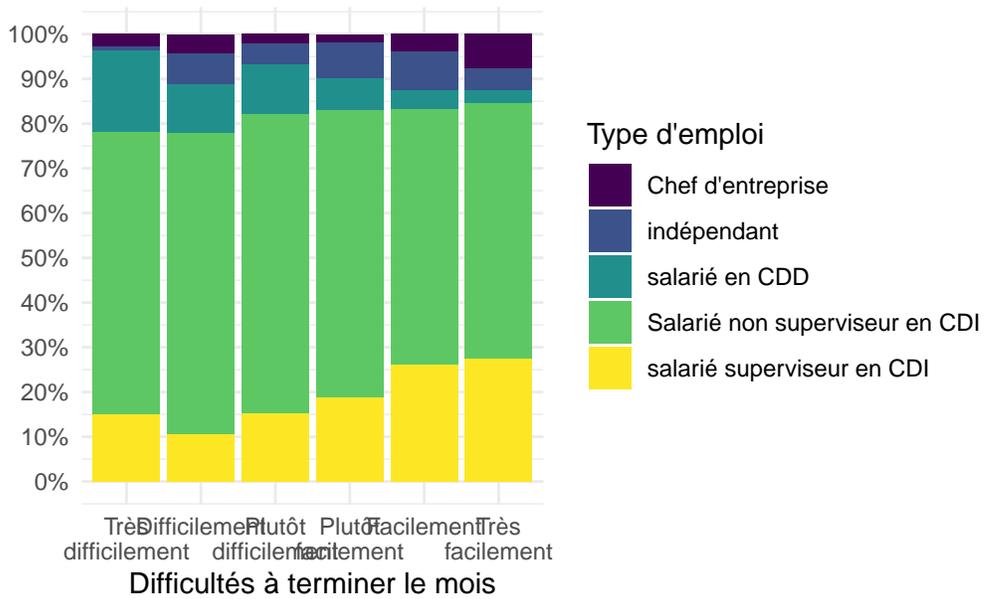
Cette particularité du 1er décile pourrait s'expliquer par les limites de l'utilisation du revenu pour mesurer le niveau de vie des indépendants. Même si dans SILC, leur revenu est mesuré à l'aide d'un questionnaire et non de données administratives pas toujours fiable pour cette population, cela n'est pas exempt de biais. A titre d'exemple, on peut citer : pour les indépendants en société, seuls leurs revenus personnels et non ceux de leur société sont pris en compte, beaucoup de frais et d'investissement peuvent réduire à néant le revenu (ou même plonger dans le négatif), sans que ce soit un problème du point de vue du niveau de vie, certains biens utilisés par le ménage peuvent être au nom d'une société (ex. voiture, logement, etc.), le travail au noir peut aussi ne pas être déclaré à l'enquêteur.

Cela nous rappelle qu'il peut y avoir des différences importantes entre le revenu et le niveau de vie. C'est le cas ici pour les indépendants. Nous avons vu que c'était aussi le cas pour les propriétaires de leur logement sans emprunt hypothécaire (souvent pensionnés). Cela peut aussi être le cas pour d'autres profils : locataire de logement social, personne surendettée, personnes ayant des frais importants pour des raisons particulières (crèches, déplacements, etc.).

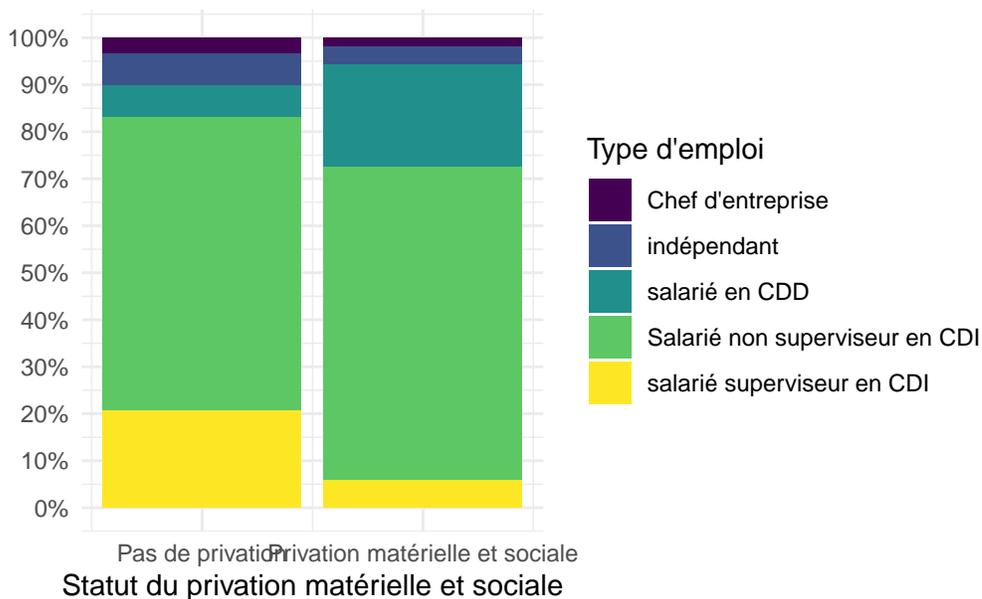
Répartition des travailleurs selon le décile et le type d'emploi



Répartition des travailleurs selon les difficultés et le type d'en



Répartition des travailleurs selon le statut de privation matérielle

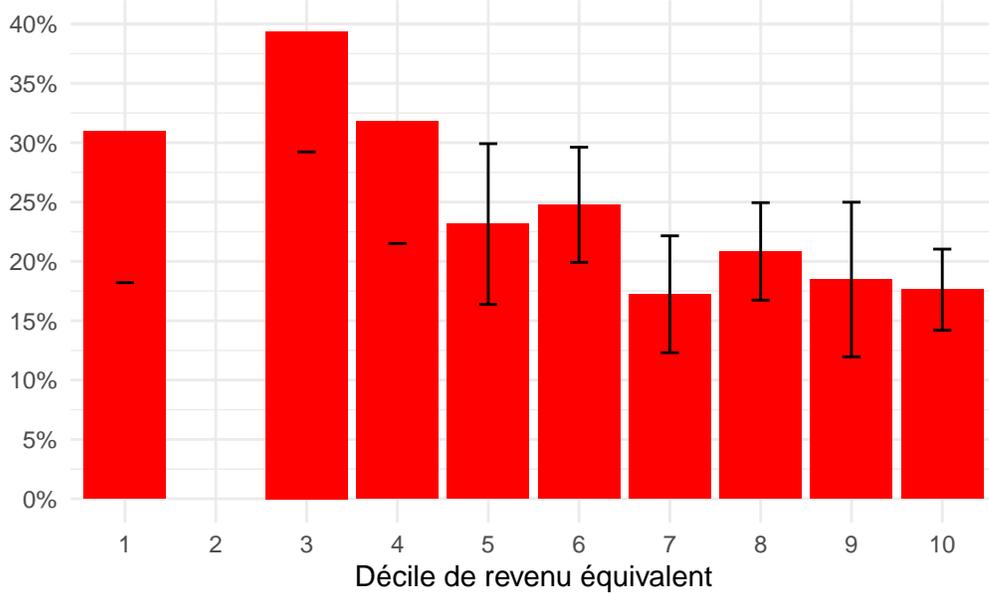


4.5 Le temps partiel

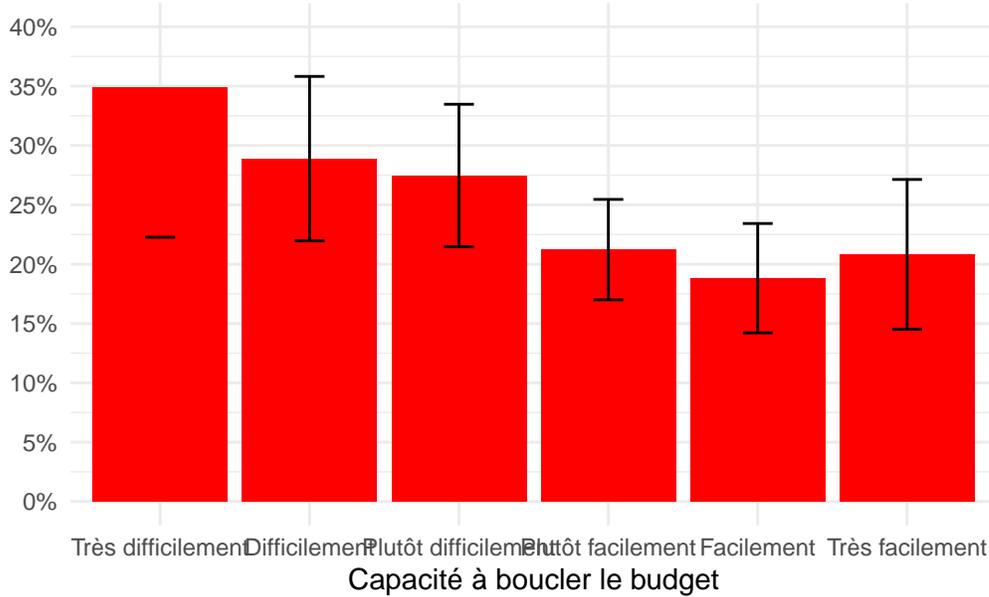
Les trois graphiques ci-dessous ventilent les trois variables de niveau de vie selon le fait que le travailleur déclare travailler ou non à temps partiel. Cette question est posée à tous les travailleurs, y compris aux indépendants. Pour les travailleurs qui cumulent plusieurs emplois, la question concerne l'emploi qu'ils considèrent comme principal. Il s'agit aussi d'une question subjective, les personnes répondant de manière binaire (temps plein ou temps partiel) et non en fonction des heures prestées habituellement

On observe un certain lien entre le temps partiel et la situation de pauvreté. Les travailleurs pauvres travaillent plus fréquemment à temps partiel que les travailleurs aisés. Cependant ce lien est loin d'être total. Même parmi les travailleurs très aisés (ex. dans les derniers déciles ou qui déclarent pouvoir très facilement boucler leur budget), la part de travailleurs à temps partiel est non d'être anecdotique. À l'opposé, même parmi les travailleurs les plus pauvres (premiers déciles de revenu, travailleurs déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget ou en situation de privation matérielle et sociale), la majorité travaille à temps plein. On peut supposer que des explications ayant trait au genre (et en particulier à la division sexuelle du travail au sein des couples) jouent un rôle sur le temps partiel, et ce dans tous les déciles de revenus et niveaux de vie.

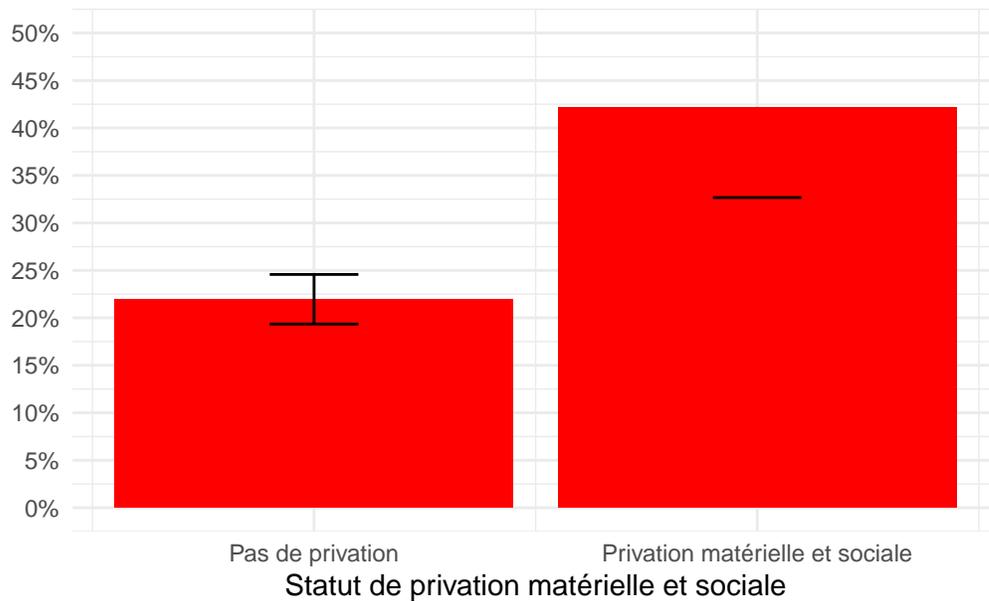
Part de travailleurs à temps partiel selon le décile de revenu é



Part de travailleurs à temps partiel selon la capacité à boucler



Part de travailleurs à temps partiel selon la privation matérielle

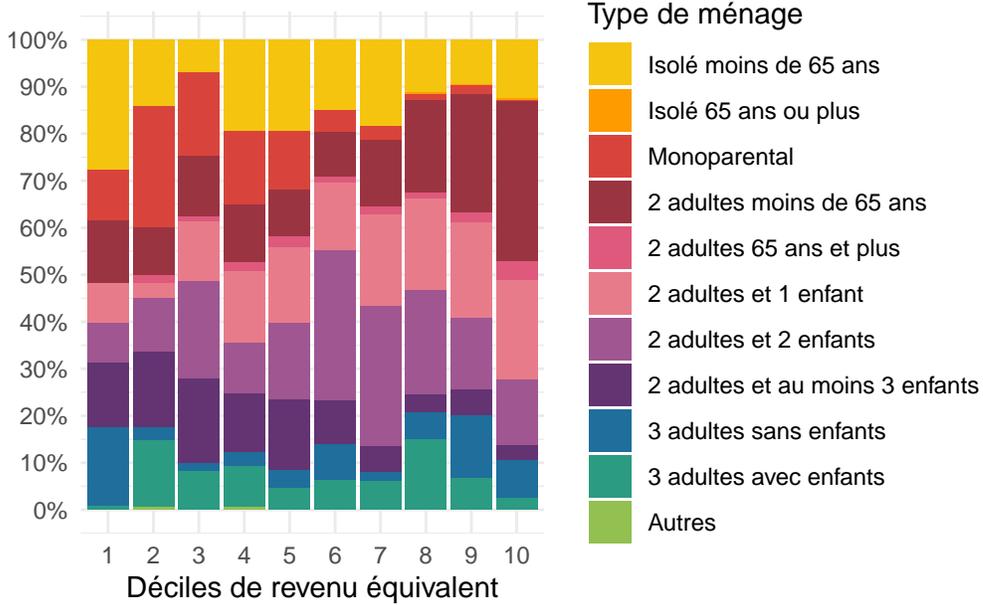


4.6 Le type de ménage

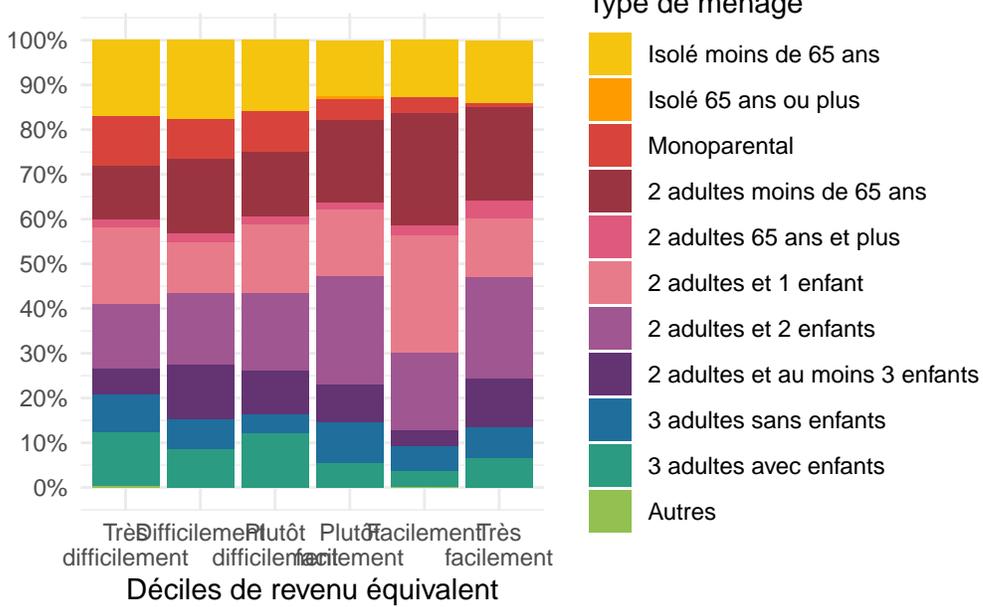
Le type de ménage est construit sur base du nombre d'adultes et d'enfants dépendants. Toute personne de 25 ans et plus est classée comme adulte. Toute personne de moins de 18 ans est classée comme enfant. Celles entre 18 et 24 ans sont classées comme adultes si elles ne font pas partie du même ménage que leurs parents ou si elles sont considérées comme « actives sur le marché du travail ». Pour les ménages composés d'un ou deux adultes, on distingue les 65 ans et plus des autres, sur base de l'âge de la personne la plus âgée. Cependant, ici les ménages âgés sont très peu présents car on se limite à la population des travailleurs.

On observe que les travailleurs pauvres appartiennent bien plus souvent aux ménages monoparentaux, aux isolés et aux familles nombreuses. C'est particulièrement marqué pour les monoparentaux, qui sont très peu présents chez les travailleurs aisés. A l'opposé, les couples sans enfants appartiennent bien plus souvent aux travailleurs aisés. La situation des couples avec un ou deux enfants est moins marquée.

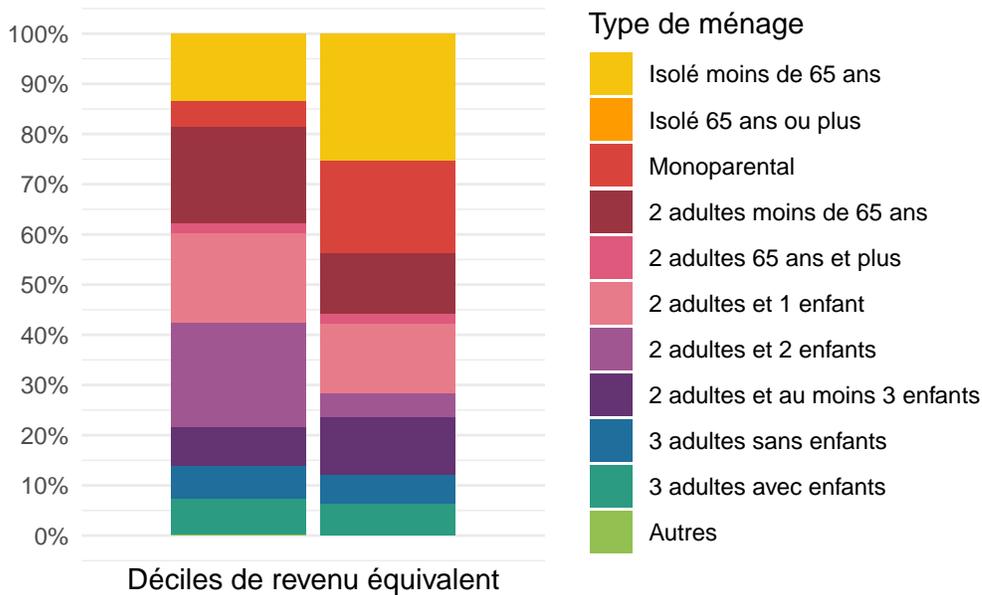
Répartition des travailleurs selon le décile et le type de ménage



Répartition des travailleurs selon le décile et le type de ménage



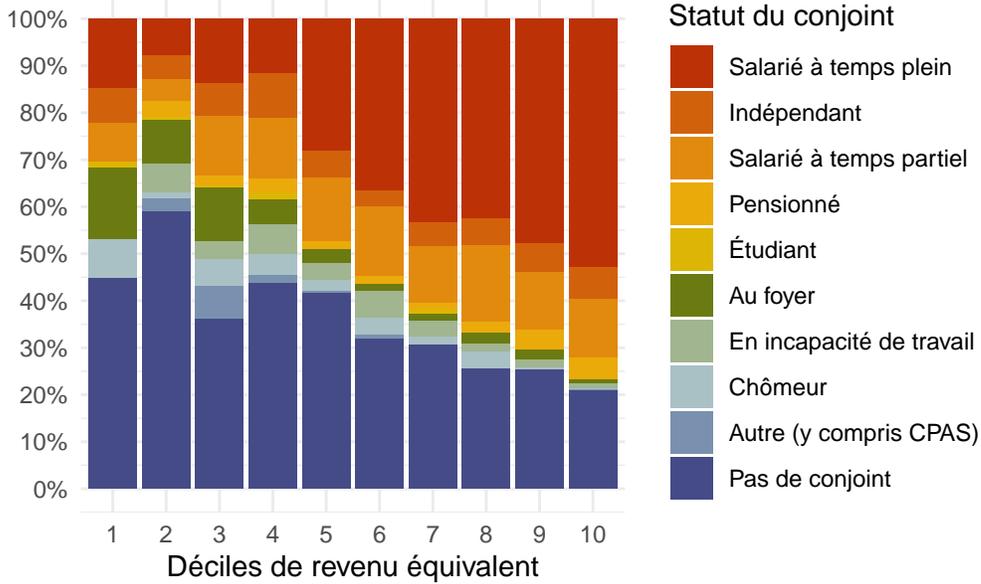
Répartition des travailleurs selon le décile et le type de ménage



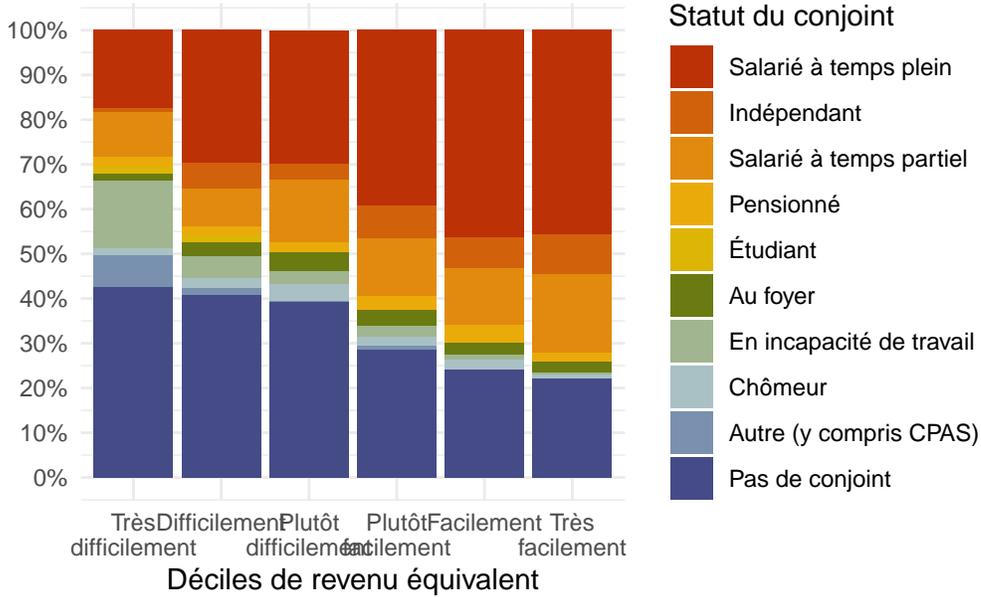
4.7 Le statut socio-professionnel du conjoint

Les graphiques ci-dessous détaillent la situation des travailleurs selon le statut socio-professionnel de leur conjoint. Parmi les conjoint qui travaillent nous avons distingués les salariés des indépendants et nous avons créé une catégorie spécifique pour les personnes sans conjoint. Précisons que seuls les conjoint qui vivent avec leur partenaire sont pris en compte.

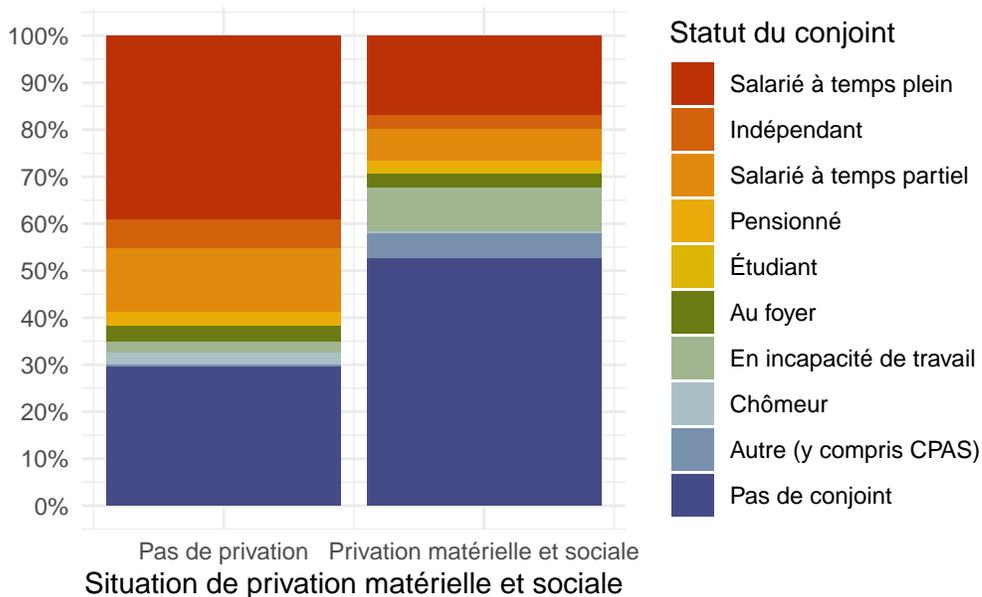
Répartition des travailleurs selon le décile et le statut du conjoint



Répartition des travailleurs selon le décile et le statut du conjoint



Répartition des travailleurs selon la privation et le statut du conjoint



4.8 Le statut de propriété du logement

Le statut de propriété du logement a été réparti en cinq catégories :

1. Les propriétaires qui n'ont pas ou plus d'emprunt hypothécaire sur leur logement
2. Les accédants qui possèdent le logement qu'ils habitent mais pour lequel ils doivent encore rembourser un emprunt hypothécaire
3. Les locataires au prix du marché
4. Les locataires d'un logement social
5. Les locataires bénéficiant d'une réduction de loyer de leur employeur ou de proches ou les personnes occupant gratuitement un logement, comme un logement de fonction.

On observe une relation très forte entre le statut de propriété du logement et la pauvreté des travailleurs. Les travailleurs "pauvres" sont majoritairement des locataires, que ce soit au prix du marché ou d'un logement social, alors que les travailleurs aisés sont principalement des propriétaires ou des accédants.

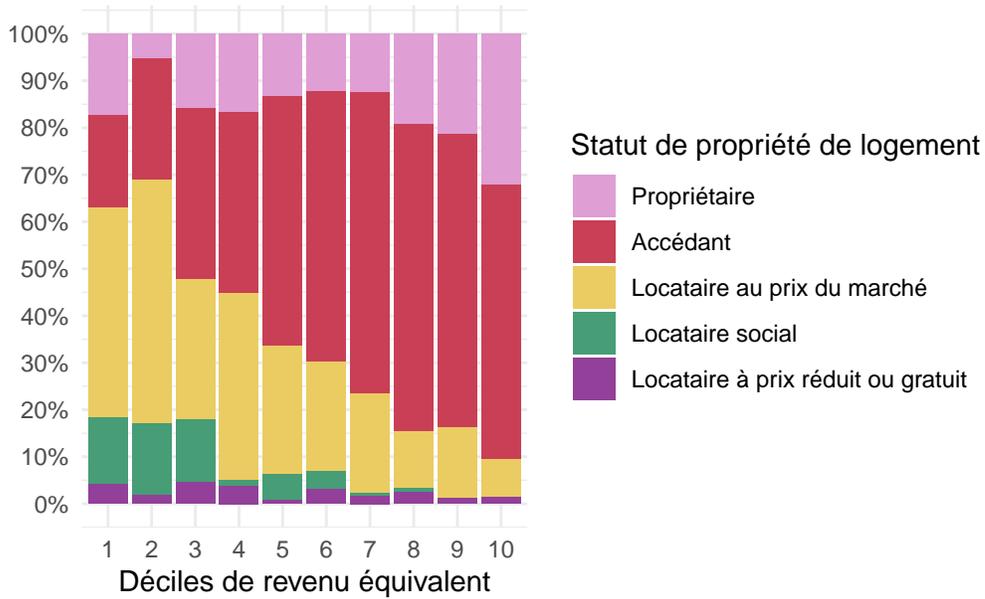
On observe une certaine spécificité quand on mesure le niveau de vie à l'aide du revenu équivalent. La distribution des propriétaires sans emprunts est plus uniforme - cette distribution contraste avec celle qu'on observe quand on utilise la capacité à boucler le budget comme indicateur de niveau de vie. On y trouve une part non négligeable dans les premiers déciles.

Cela peut s'expliquer par le fait que ces ménages "réduisent" leurs revenus sans que cela ne diminuent leur niveau de vie car n'ayant plus ou pas d'emprunt à rembourser.

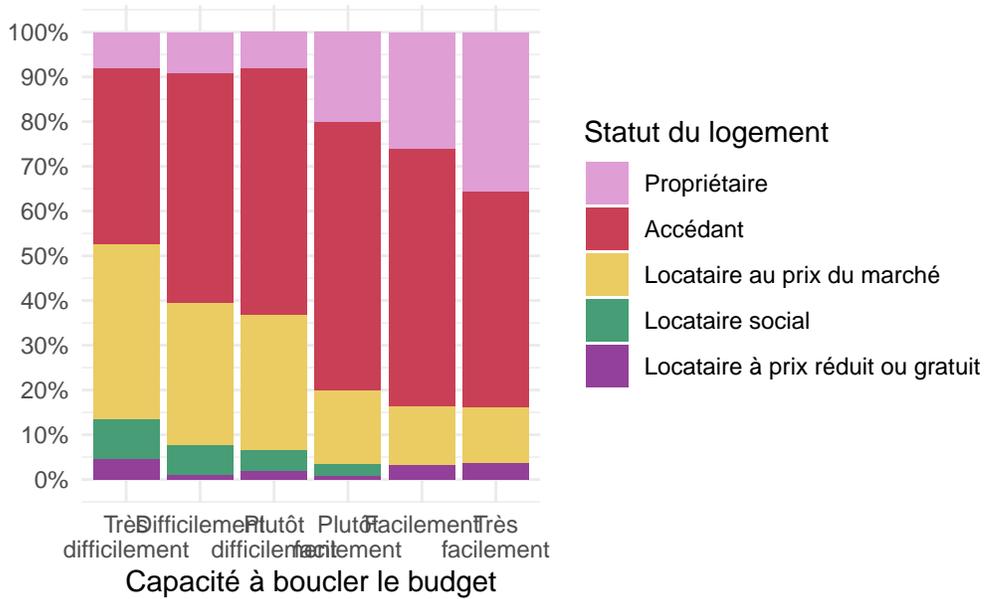
On notera aussi que le logement social ne semble pas un très grand avantage. En tout cas, les bénéficiaires d'un tel logement déclarent souvent encore avoir de grandes difficultés à boucler leur budget. Si le logement social leur permet très certainement de ne pas être encore plus pauvre qu'ils ne le sont actuellement, il ne semble pas être un avantage suffisant pour leur permettre de vivre confortablement. En effet, ils restent très majoritairement à déclarer avoir des difficultés à boucler leur budget et sont nettement sur-représentés parmi les personnes en situation de privation matérielle et sociale.

Par rapport aux variables présentées précédemment, le lien entre le statut du logement et les indicateurs de niveau de vie sont plus complexe. En effet, il est relativement évident que les variables caractérisant l'emploi influencent le niveau de vie et non l'inverse : des emplois différents mènent à des revenus différents qui conduisent à des niveaux de vie différents. C'est aussi vrai pour le type de ménage : la composition du ménage influence les besoins (et le nombre d'unités de consommation) qui influencent le niveau de vie (à un niveau de ressources constant). Par contre, concernant le statut du logement les relations peuvent être différentes. Par rapport au lien entre le revenu équivalent et le statut de propriété du logement, à priori, la relation est dans l'autre sens. Le fait de posséder son logement ou d'être locataire n'a pas d'effet direct sur le revenu. Par contre, le montant des revenus peut permettre (ou non) d'accéder à la propriété ou à un logement social. Pour les autres indicateurs de niveau de vie, la relation semble plus ambiguë. Le statut du logement a un impact sur les dépenses du ménage et donc sur les difficultés éprouvées ou sur la privation matérielle et sociale. Mais on peut aussi concevoir un double effet du niveau de revenu sur les difficultés éprouvées et la privation et sur le statut de propriété.

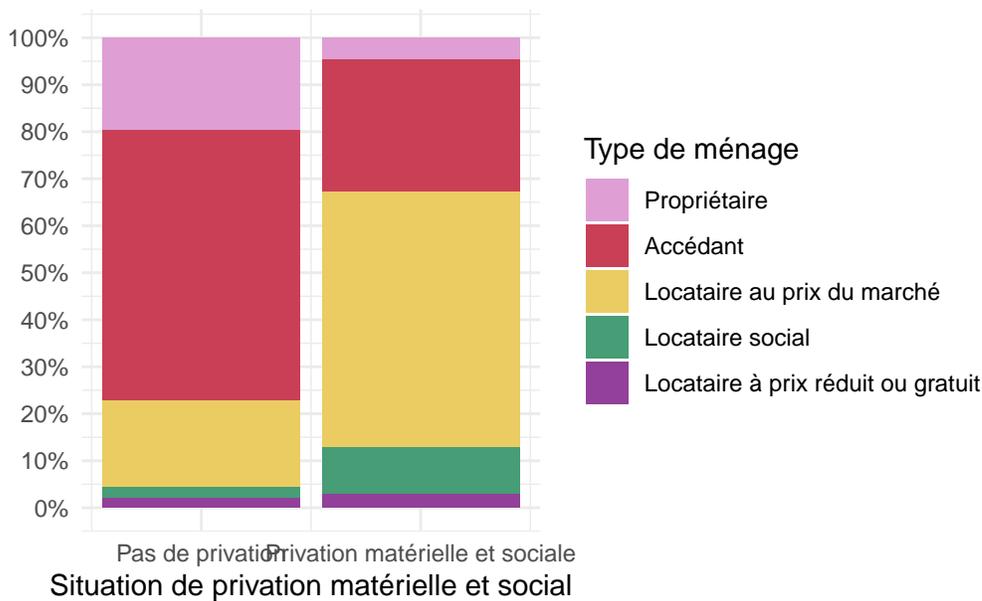
Répartition des travailleurs selon le décile et statut de proprié



Répartition des travailleurs selon la capacité à boucler le bud



Répartition des travailleurs selon la privation matérielle et sociale



4.9 Modèles de régression: explication intrinsèques à l'emploi ou extrinsèques?

Les trois modèles ci-dessous sont des régressions logistiques effectuées, à partir de la population des travailleurs, sur respectivement :

1. Le fait d'être en situation de privation matérielle et sociale (vs le fait de ne pas être en situation de privation matérielle et sociale)
2. Le fait d'être dans le 1er ou le 2e décile (vs le fait d'être dans les déciles 3 à 10)
3. Le fait de déclarer boucler très difficilement ou difficilement son budget (vs le fait de déclarer le boucler plutôt difficilement, plutôt facilement, facilement ou très facilement).

Les résultats sont présentés ici de manière brute, mais on constate que tant les variables liées à l'emploi (statut, profession, temps partiel...) que les autres variables (type de ménage, statut du logement) sont globalement statistiquement significatives. Ainsi la pauvreté des travailleurs s'explique tant par la précarité du travail que par des situations spécifiques au ménage.

Plus spécifiquement, on observe que :

- Du point de vue des variables d'emploi, le type d'emploi, la profession et le diplôme semblent avoir les effets les plus forts. Le temps partiel semble avoir un effet un peu moindre. Cela peut s'expliquer car le fait que ce dernier peut déjà être partiellement pris en compte dans la profession. Par exemple, les professions avec beaucoup de temps partiels subits et peu rémunéré (ex. aide de ménage, caissière) mènent très certainement

à la pauvreté, alors que d'autres profils de temps partiel, plus liés à la division sexuelle du travail dans les couples aisés (ex. enseignante à mi-temps) mènent moins directement à la pauvreté.

- Du point de vue des variables hors emploi, la situation du ménage, et en particulier les ménage monoparentaux et les personnes ayant un conjoint au foyer semble déterminante.

Call:

```
glm(formula = msd ~ type_emploi + temps_partiel + ISCO + ht2 +
     Prop + statut_conjoint + diplome, family = binomial, data = SILCT)
```

Deviance Residuals:

Min	1Q	Median	3Q	Max
-1.8740	-0.3199	-0.1900	-0.1103	3.2150

Coefficients:

	Estimate	Std. Error	z value
(Intercept)	-5.1625	0.5248	-9.838
type_emploisalarié superviseur en CDI	-0.7042	0.4322	-1.630
type_emploisalarié en CDD	1.0165	0.2846	3.572
type_emploiindépendant	-0.2090	0.6056	-0.345
type_emploiChef d'entreprise	0.2187	0.8203	0.267
temps_partiel	0.6774	0.2437	2.780
ISCOEmployés administratifs	0.3977	0.4396	0.905
ISCOProfessions intermédiaires	0.1116	0.4746	0.235
ISCOPersonnel des services et vendeurs	0.6370	0.4318	1.475
ISCOOuvriers qualifiés	0.6181	0.4784	1.292
ISCOProfessions élémentaires	1.0416	0.4662	2.234
ISCOManagers	-0.8750	1.1091	-0.789
ISCOConducteurs d'installations	1.0629	0.5280	2.013
ISCOAgriculteurs	1.2757	0.7854	1.624
ISCOMilitaires	1.0094	1.1997	0.841
ht22 adultes moins de 65 ans	0.6522	0.4862	1.341
ht22 adultes et 1 enfant	0.6712	0.5016	1.338
ht2Isolé moins de 65 ans	2.1359	0.6267	3.408
ht23 adultes sans enfants	0.8605	0.6098	1.411
ht2Monoparental	2.6015	0.6347	4.099
ht22 adultes et au moins 3 enfants	1.0570	0.5308	1.991
ht23 adultes avec enfants	0.8037	0.6105	1.317
ht22 adultes 65 ans et plus	1.8752	0.9255	2.026
ht2Isolé 65 ans ou plus	-9.8852	811.8793	-0.012
ht2Autres	-11.7380	949.3728	-0.012
PropPropriétaire	-0.9314	0.4512	-2.064

PropLocataire au prix du marché	1.0997	0.2508	4.384
PropLocataire social	0.4947	0.4705	1.052
PropLocataire à prix réduit ou gratuit	0.4324	0.6981	0.619
statut_conjointPas de conjoint	-0.3364	0.4824	-0.697
statut_conjointSalarié à temps partiel	0.5076	0.4252	1.194
statut_conjointIndépendant	0.2174	0.6796	0.320
statut_conjointPensionné	-1.3247	1.1390	-1.163
statut_conjointEn incapacité de travail	1.6115	0.4859	3.316
statut_conjointAu foyer	0.9676	0.6312	1.533
statut_conjointChômeur	-0.3474	1.0907	-0.318
statut_conjointAutre (y compris CPAS)	3.1190	0.7944	3.926
statut_conjointÉtudiant	3.1169	0.9555	3.262
diplomeSecondaire supérieur qualifiant	0.2937	0.3740	0.785
diplomeMaster	-0.4971	0.4786	-1.039
diplomeSecondaire supérieur général	0.5209	0.3860	1.349
diplomeSecondaire inférieur ou moins	0.6287	0.4089	1.537
		Pr(> z)	
(Intercept)	< 0.0000000000000002	***	
type_emploisalarié superviseur en CDI	0.103204		
type_emploisalarié en CDD	0.000354	***	
type_emploiindépendant	0.730032		
type_emploiChef d'entreprise	0.789765		
temps_partiel	0.005437	**	
ISCOEmployés administratifs	0.365614		
ISCOProfessions intermédiaires	0.814161		
ISCOPersonnel des services et vendeurs	0.140124		
ISCOOuvriers qualifiés	0.196326		
ISCOProfessions élémentaires	0.025477	*	
ISCOManagers	0.430160		
ISCOConducteurs d'installations	0.044117	*	
ISCOAgriculteurs	0.104306		
ISCOMilitaires	0.400127		
ht22 adultes moins de 65 ans	0.179798		
ht22 adultes et 1 enfant	0.180824		
ht2Isolé moins de 65 ans	0.000654	***	
ht23 adultes sans enfants	0.158241		
ht2Monoparental	0.0000415	***	
ht22 adultes et au moins 3 enfants	0.046460	*	
ht23 adultes avec enfants	0.188000		
ht22 adultes 65 ans et plus	0.042733	*	
ht2Isolé 65 ans ou plus	0.990285		
ht2Autres	0.990135		
PropPropriétaire	0.038981	*	

PropLocataire au prix du marché	0.0000116 ***
PropLocataire social	0.293015
PropLocataire à prix réduit ou gratuit	0.535696
statut_conjointPas de conjoint	0.485530
statut_conjointSalarié à temps partiel	0.232508
statut_conjointIndépendant	0.749040
statut_conjointPensionné	0.244807
statut_conjointEn incapacité de travail	0.000912 ***
statut_conjointAu foyer	0.125302
statut_conjointChômeur	0.750118
statut_conjointAutre (y compris CPAS)	0.0000862 ***
statut_conjointÉtudiant	0.001107 **
diplomeSecondaire supérieur qualifiant	0.432332
diplomeMaster	0.299006
diplomeSecondaire supérieur général	0.177196
diplomeSecondaire inférieur ou moins	0.124212

Signif. codes: 0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1

(Dispersion parameter for binomial family taken to be 1)

Null deviance: 917.14 on 1903 degrees of freedom
 Residual deviance: 668.50 on 1862 degrees of freedom
 (16 observations effacées parce que manquantes)
 AIC: 752.5

Number of Fisher Scoring iterations: 14

Min.	1st Qu.	Median	Mean	3rd Qu.	Max.
0.00000	0.00000	0.00000	0.05781	0.00000	1.00000

Call:

```
glm(formula = Dec12 ~ type_emploi + temps_partiel + ISCO + ht2 +
     Prop + statut_conjoint + diplome, family = binomial, data = SILCT)
```

Deviance Residuals:

Min	1Q	Median	3Q	Max
-1.7143	-0.2910	-0.1530	-0.0854	3.2857

Coefficients:

	Estimate	Std. Error	z value
(Intercept)	-4.94236	0.49462	-9.992

type_emploisalarie superviseur en CDI	-1.49786	0.60487	-2.476
type_emploisalarie en CDD	1.48380	0.29756	4.987
type_emploiindependant	1.47589	0.42872	3.443
type_emploiChef d'entreprise	1.77486	0.57843	3.068
temps_partiel	0.90684	0.27347	3.316
ISCOEmployés administratifs	-0.25232	0.50283	-0.502
ISCOProfessions intermédiaires	0.24310	0.44594	0.545
ISCOPersonnel des services et vendeurs	0.02578	0.43642	0.059
ISCOOuvriers qualifiés	-0.33737	0.53014	-0.636
ISCOProfessions élémentaires	0.70488	0.47586	1.481
ISCOManagers	-0.36104	0.68481	-0.527
ISCOConducteurs d'installations	-0.40680	0.65630	-0.620
ISCOAgriculteurs	0.55300	0.69514	0.796
ISCOMilitaires	-14.31483	798.16599	-0.018
ht22 adultes moins de 65 ans	-0.43048	0.44969	-0.957
ht22 adultes et 1 enfant	-1.04920	0.55787	-1.881
ht2Isolé moins de 65 ans	0.33300	0.59856	0.556
ht23 adultes sans enfants	-0.13945	0.55952	-0.249
ht2Monoparental	1.61126	0.59053	2.729
ht22 adultes et au moins 3 enfants	0.55225	0.46728	1.182
ht23 adultes avec enfants	0.27284	0.57053	0.478
ht22 adultes 65 ans et plus	-0.68037	1.17636	-0.578
ht2Isolé 65 ans ou plus	-14.98527	2070.72561	-0.007
ht2Autres	2.74583	2.12908	1.290
PropPropriétaire	-0.44647	0.41639	-1.072
PropLocataire au prix du marché	1.52215	0.29024	5.244
PropLocataire social	2.13071	0.46776	4.555
PropLocataire à prix réduit ou gratuit	0.69539	0.81823	0.850
statut_conjointPas de conjoint	0.37066	0.51122	0.725
statut_conjointSalarié à temps partiel	0.87369	0.48762	1.792
statut_conjointIndependant	1.04682	0.52151	2.007
statut_conjointPensionné	0.12038	0.89383	0.135
statut_conjointEn incapacité de travail	0.28471	0.76521	0.372
statut_conjointAu foyer	3.61399	0.54545	6.626
statut_conjointChômeur	1.39483	0.82101	1.699
statut_conjointAutre (y compris CPAS)	1.98317	1.02175	1.941
statut_conjointÉtudiant	3.11565	0.98522	3.162
diplomeSecondaire supérieur qualifiant	0.01143	0.39898	0.029
diplomeMaster	0.06057	0.39545	0.153
diplomeSecondaire supérieur général	0.31094	0.41119	0.756
diplomeSecondaire inférieur ou moins	0.42587	0.43855	0.971
(Intercept)		Pr(> z)	
		< 0.0000000000000002	***

type_emploisalarie superviseur en CDI	0.013273	*
type_emploisalarie en CDD	0.0000006147143	***
type_emploiindependant	0.000576	***
type_emploiChef d'entreprise	0.002152	**
temps_partiel	0.000913	***
ISCOEmployés administratifs	0.615814	
ISCOProfessions intermédiaires	0.585663	
ISCOPersonnel des services et vendeurs	0.952896	
ISCOOuvriers qualifiés	0.524526	
ISCOProfessions élémentaires	0.138534	
ISCOManagers	0.598046	
ISCOConducteurs d'installations	0.535369	
ISCOAgriculteurs	0.426310	
ISCOMilitaires	0.985691	
ht22 adultes moins de 65 ans	0.338431	
ht22 adultes et 1 enfant	0.060009	.
ht2Isolé moins de 65 ans	0.577978	
ht23 adultes sans enfants	0.803177	
ht2Monoparental	0.006362	**
ht22 adultes et au moins 3 enfants	0.237271	
ht23 adultes avec enfants	0.632491	
ht22 adultes 65 ans et plus	0.563018	
ht2Isolé 65 ans ou plus	0.994226	
ht2Autres	0.197162	
PropPropriétaire	0.283607	
PropLocataire au prix du marché	0.0000001567238	***
PropLocataire social	0.0000052343539	***
PropLocataire à prix réduit ou gratuit	0.395393	
statut_conjointPas de conjoint	0.468418	
statut_conjointSalarié à temps partiel	0.073176	.
statut_conjointIndependant	0.044722	*
statut_conjointPensionné	0.892861	
statut_conjointEn incapacité de travail	0.709845	
statut_conjointAu foyer	0.000000000346	***
statut_conjointChômeur	0.089333	.
statut_conjointAutre (y compris CPAS)	0.052263	.
statut_conjointÉtudiant	0.001565	**
diplomeSecondaire supérieur qualifiant	0.977143	
diplomeMaster	0.878259	
diplomeSecondaire supérieur général	0.449528	
diplomeSecondaire inférieur ou moins	0.331504	

Signif. codes: 0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1		

(Dispersion parameter for binomial family taken to be 1)

Null deviance: 841.50 on 1909 degrees of freedom
Residual deviance: 579.34 on 1868 degrees of freedom
(10 observations effacées parce que manquantes)
AIC: 663.34

Number of Fisher Scoring iterations: 16

Call:

```
glm(formula = Fin_mois_dif ~ type_emploi + temps_partiel + ISCO +  
     ht2 + Prop + statut_conjoint + diplome, family = binomial,  
     data = SILCT)
```

Deviance Residuals:

Min	1Q	Median	3Q	Max
-1.5365	-0.5733	-0.4171	-0.2988	2.6731

Coefficients:

	Estimate	Std. Error	z value
(Intercept)	-2.58030	0.25167	-10.253
type_emploisalarié superviseur en CDI	-0.31114	0.22061	-1.410
type_emploisalarié en CDD	0.24940	0.22812	1.093
type_emploiindépendant	-0.18575	0.33119	-0.561
type_emploiChef d'entreprise	0.36021	0.43269	0.832
temps_partiel	0.18217	0.17212	1.058
ISCOEmployés administratifs	-0.04361	0.26860	-0.162
ISCOProfessions intermédiaires	0.16480	0.26140	0.630
ISCOPersonnel des services et vendeurs	0.49185	0.26082	1.886
ISCOOuvriers qualifiés	0.28468	0.29302	0.972
ISCOProfessions élémentaires	0.41584	0.31041	1.340
ISCOManagers	-0.10933	0.40742	-0.268
ISCOConducteurs d'installations	0.32370	0.35147	0.921
ISCOAgriculteurs	0.99053	0.49307	2.009
ISCOMilitaires	-13.61193	338.24308	-0.040
ht22 adultes moins de 65 ans	-0.14587	0.25402	-0.574
ht22 adultes et 1 enfant	0.02896	0.25722	0.113
ht2Isolé moins de 65 ans	0.02446	0.34134	0.072
ht23 adultes sans enfants	0.15288	0.33280	0.459
ht2Monoparental	0.28463	0.36191	0.786
ht22 adultes et au moins 3 enfants	0.31611	0.30407	1.040

ht23 adultes avec enfants	0.28851	0.32512	0.887
ht22 adultes 65 ans et plus	0.10973	0.56586	0.194
ht2Isolé 65 ans ou plus	-12.98989	818.78013	-0.016
ht2Autres	1.14854	1.58554	0.724
PropPropriétaire	-0.98504	0.24932	-3.951
PropLocataire au prix du marché	0.36748	0.17639	2.083
PropLocataire social	0.63249	0.34594	1.828
PropLocataire à prix réduit ou gratuit	0.25249	0.45384	0.556
statut_conjointPas de conjoint	0.57304	0.26471	2.165
statut_conjointSalarié à temps partiel	0.06927	0.26190	0.265
statut_conjointIndépendant	0.12987	0.35687	0.364
statut_conjointPensionné	0.44558	0.46507	0.958
statut_conjointEn incapacité de travail	1.48737	0.33342	4.461
statut_conjointAu foyer	0.62167	0.42335	1.468
statut_conjointChômeur	0.10488	0.58041	0.181
statut_conjointAutre (y compris CPAS)	2.24204	0.67895	3.302
statut_conjointÉtudiant	2.98849	0.88191	3.389
diplomeSecondaire supérieur qualifiant	0.34371	0.22876	1.502
diplomeMaster	-0.24886	0.24544	-1.014
diplomeSecondaire supérieur général	0.42519	0.23858	1.782
diplomeSecondaire inférieur ou moins	0.66630	0.26705	2.495
		Pr(> z)	
(Intercept)	< 0.0000000000000002	***	
type_emploisalarié superviseur en CDI	0.158426		
type_emploisalarié en CDD	0.274265		
type_emploiindépendant	0.574885		
type_emploiChef d'entreprise	0.405131		
temps_partiel	0.289880		
ISCOEmployés administratifs	0.871008		
ISCOProfessions intermédiaires	0.528392		
ISCOPersonnel des services et vendeurs	0.059329		
ISCOOuvriers qualifiés	0.331267		
ISCOProfessions élémentaires	0.180356		
ISCOManagers	0.788434		
ISCOConducteurs d'installations	0.357055		
ISCOAgriculteurs	0.044548	*	
ISCOMilitaires	0.967899		
ht22 adultes moins de 65 ans	0.565807		
ht22 adultes et 1 enfant	0.910363		
ht2Isolé moins de 65 ans	0.942866		
ht23 adultes sans enfants	0.645958		
ht2Monoparental	0.431586		
ht22 adultes et au moins 3 enfants	0.298531		

ht23 adultes avec enfants	0.374864
ht22 adultes 65 ans et plus	0.846240
ht2Isolé 65 ans ou plus	0.987342
ht2Autres	0.468831
PropPropriétaire	0.00007785 ***
PropLocataire au prix du marché	0.037221 *
PropLocataire social	0.067497 .
PropLocataire à prix réduit ou gratuit	0.577981
statut_conjointPas de conjoint	0.030407 *
statut_conjointSalarié à temps partiel	0.791389
statut_conjointIndépendant	0.715928
statut_conjointPensionné	0.338019
statut_conjointEn incapacité de travail	0.00000816 ***
statut_conjointAu foyer	0.141982
statut_conjointChômeur	0.856606
statut_conjointAutre (y compris CPAS)	0.000959 ***
statut_conjointÉtudiant	0.000702 ***
diplomeSecondaire supérieur qualifiant	0.132972
diplomeMaster	0.310614
diplomeSecondaire supérieur général	0.074725 .
diplomeSecondaire inférieur ou moins	0.012595 *

Signif. codes: 0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1	

(Dispersion parameter for binomial family taken to be 1)

Null deviance: 1599.1 on 1909 degrees of freedom
Residual deviance: 1405.6 on 1868 degrees of freedom
(10 observations effacées parce que manquantes)
AIC: 1489.6

Number of Fisher Scoring iterations: 14

4.10 Comparaisons travailleurs pauvres vs allocataires pauvres

Une manière différente d'aborder la question des travailleurs pauvres est de comparer leur situation, non pas aux travailleurs aisé (ce qui a été fait précédemment), mais aux allocataires pauvres. C'est ce que font les graphiques ci-dessous. Ils sont construit en restreignant respectivement la population au 1er décile de revenu, aux personnes déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget et aux personnes en situation de privation matérielle et sociale. Pour chacune de ces population, on cherche comparer le niveau de vie (appréhendé à l'aide des deux autres indicateurs) des personnes selon leur statut socio-économique. Précisons cependant

que pour les travailleurs, nous avons distingué les indépendants des salariés, car comme nous l'avons vu, on peut se demander si le revenu des indépendants est un indicateur suffisamment fiable de leur niveau de vie. Nous avons aussi ajouté, chaque fois un graphique avec les statut de propriété, de manière à explorer l'idée selon laquelle le travail (et même le travail précaire) permettrait d'accéder à la propriété du logement.

Il faut toutefois reconnaître que l'interprétation de ces différents liens est difficile. Les indicateurs sont en effet fortement corrélés et les différences, relativement faibles, peuvent avoir trait à plusieurs éléments. Par exemple, les personnes situées dans les mêmes déciles mais ayant des statuts socio-économiques différents peuvent présenter des différences en termes de trajectoires et de ressources (monétaires, culturelles, patrimoines, sociales, etc.).

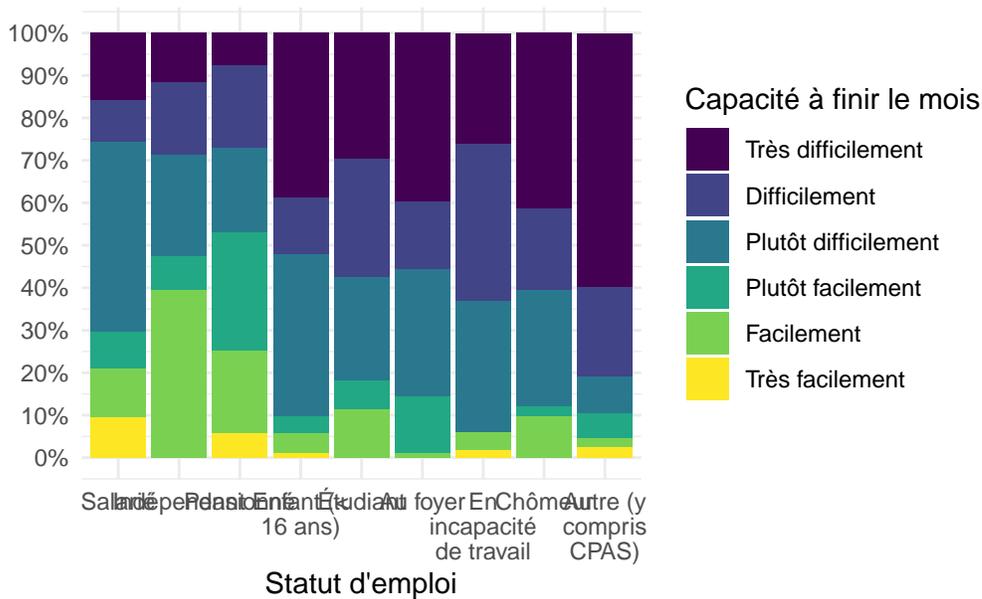
4.10.1 Le niveau de vie selon le statut professionnel dans le 1er décile de revenu équivalent

Les deux graphiques ci-dessous montrent deux choses.

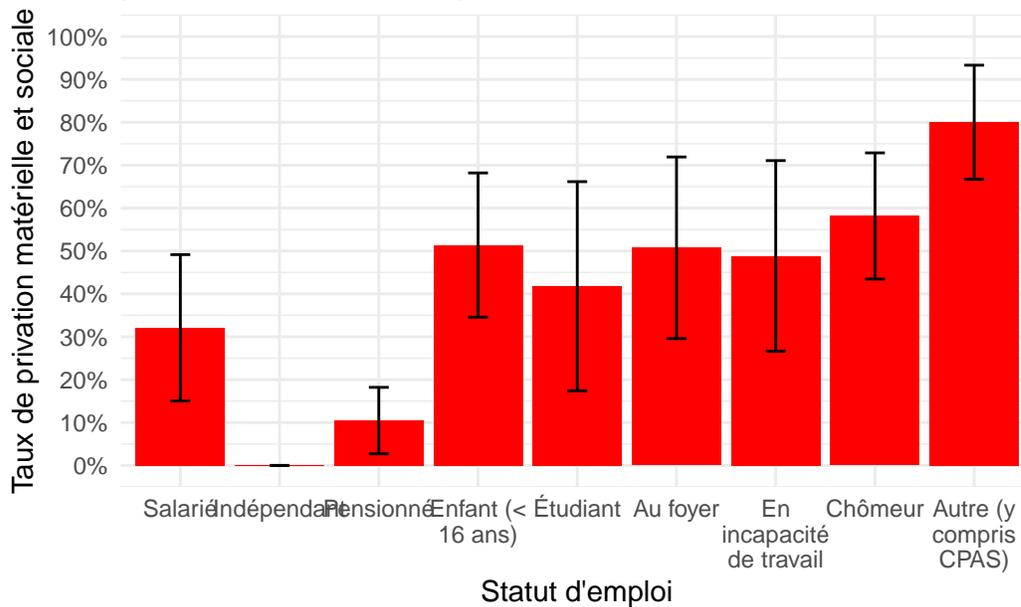
D'une part le revenu équivalent ne semble pas un bon indicateur de niveau de vie (ou en tout cas pas un indicateurs comparable) pour les indépendants et les pensionnés. En effet, leur revenu équivalent sous-estime leur niveau de vie, car ils sont bien confronté à la privation matérielle et sociale ou à des difficultés à boucler leur budget que les personnes ayant d'autres statut. Comme évoqué précédemment, cela peut s'expliquer par une non prise en compte du fait qu'une partie importante des pensionnés n'ont pas de loyer ou d'emprunt hypothécaire à payer et par le fait que le revenu de certains indépendants n'est pas une bonne mesure de leurs ressources financières.

D'autre part, les salariés à faible revenu semblent dans une meilleure posture (ou plutôt dans une posture moins pire) que celle des allocataires. En effet, ils semblent avoir (un peu) moins de difficulté à boucler le budget et être (un peu) moins confrontés à la privation matérielle et sociale. Notons que l'explication ne réside pas dans une différence de revenus, car, contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, les revenus moyens des salariés du 1er décile ne sont pas plus élevés que celui des allocataires du 1er décile. Les explications peuvent cependant résider dans d'autres ressources (capital culturel, patrimoine, réseau social...).

Répartition des capacités à finir le mois selon statut parmi le 1

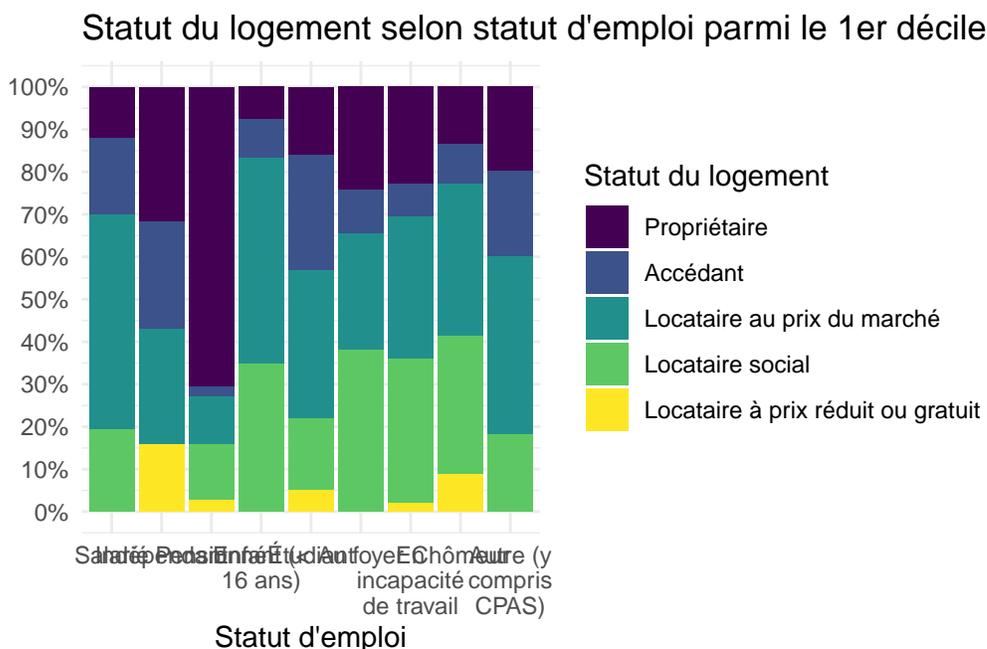


privation selon statut parmi le 1er décile



La statut socio-économique semble avoir peu d'effet sur le statut de propriété du logement (à l'exception des indépendants et des pensionnés, mais ces catégories sont très spécifiques comme nous venons de le voir). Avoir des faibles revenus limite très fortement l'accès à la propriété et le fait d'être un travailleur plutôt qu'un allocataire pauvre n'apporte pas grand

chose.



4.10.2 Le niveau de vie selon le statut professionnel de ceux qui déclarent pouvoir boucler très difficilement leur budget

La comparaison par statut professionnel de la situation sociale des personnes déclarant pouvoir très difficilement boucler leur budget amène à des résultats proches à ceux portant sur le premier décile de revenu équivalent.

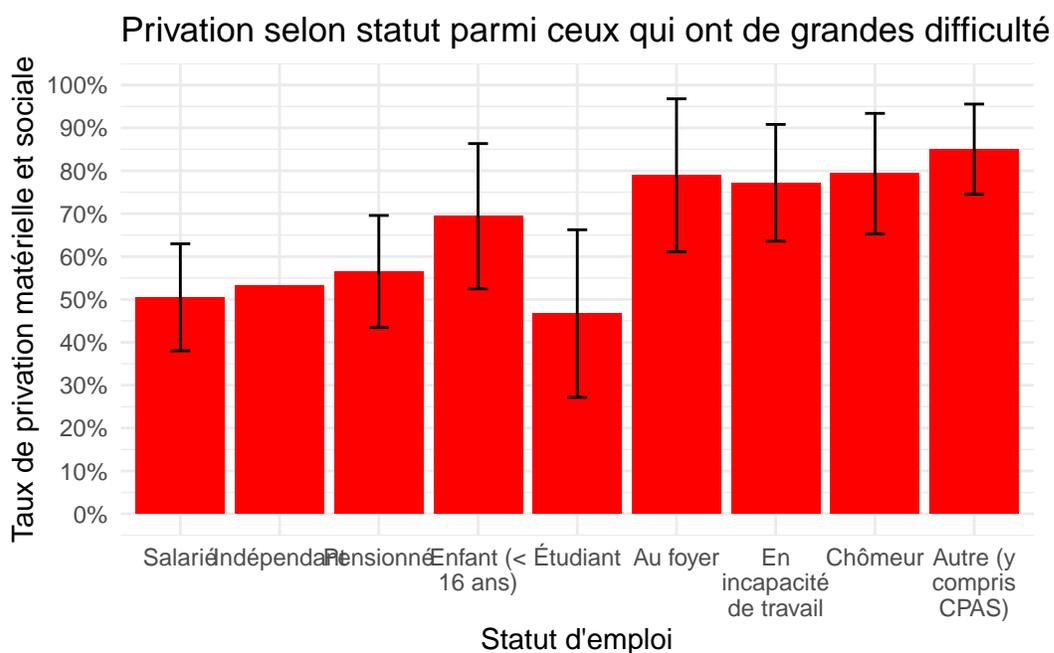
On observe ainsi qu’au sein de cette population les allocataires ayant des difficultés à boucler leur budget sont plus “pauvres” que les travailleurs éprouvant les mêmes difficultés, ceci tant du point de vue du revenu de leur ménage que du point de vue de la privation matérielle et sociale. Les travailleurs ont peut-être (un peu) plus vite tendance à déclarer des difficultés que les allocataires qui ont “appris” à faire avec un budget limité. On peut aussi imaginer que les salariés ayant plus de frais (mobilité, garde d’enfants, etc.) que les allocataires, ils déclarent plus rapidement (c’est-à-dire avec des revenus plus élevés) avoir des difficultés à boucler leur budget. Cependant ces deux hypothèses semblent quelque peu contradictoires avec les observations précédentes qui supposaient que les allocataires pauvres sont plus pauvres que les travailleurs pauvres.

Une tout autre hypothèse explicative (qui est plus cohérente avec les observations des graphiques précédents) tient au fait, que peu de chômeur et d’autres inactifs se situent plus fréquemment dans le 1er décile et dans une situation de privation matérielle et sociale que les salariés, pour lesquelles les situations sont plus variées. Il aurait été donc très improbable,

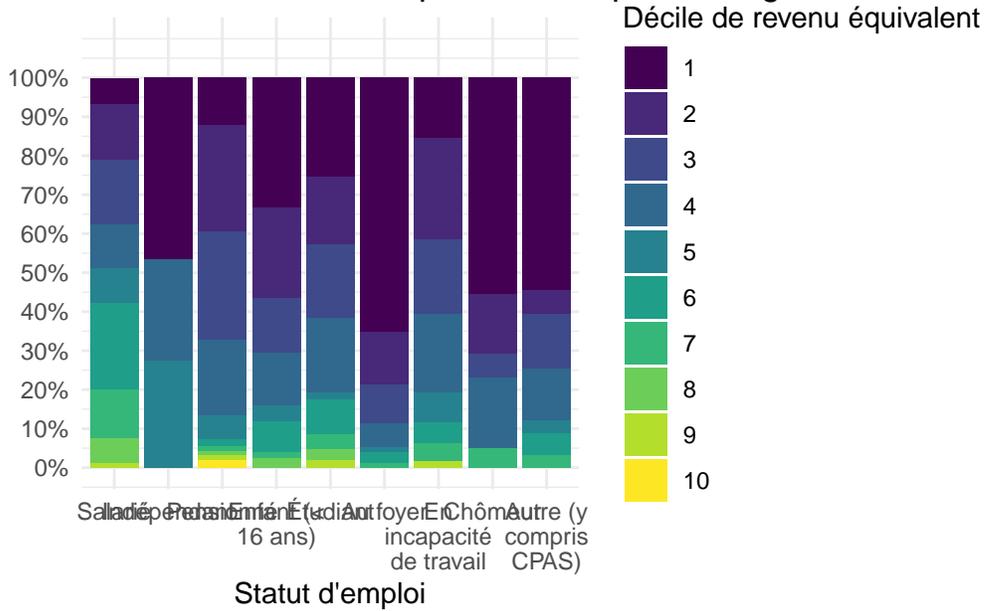
voire impossible, d’observer de nombreux allocataires appartenant aux déciles supérieurs au 2e, et a fortiori quand on se limite aux allocataires déclarant avoir de grandes difficultés à boucler leur budget.

La situation des indépendants semble ici aussi se détacher particulièrement. Du point de vue de la privation matérielle et sociale, il semblerait qu’ils déclarent bien “plus vite” avoir de grandes difficultés à boucler leur budget que les salariés. En effet, parmi les indépendants ayant de grandes difficultés à boucler leur budget, contrairement aux autres catégories, la grande majorité n’est pas en situation de privation matérielle et sociale. Du point de vue des déciles de revenu, on observe bien plus d’indépendants dans le premier décile, mais cela peut renvoyer aux biais de mesure du revenu des indépendants.

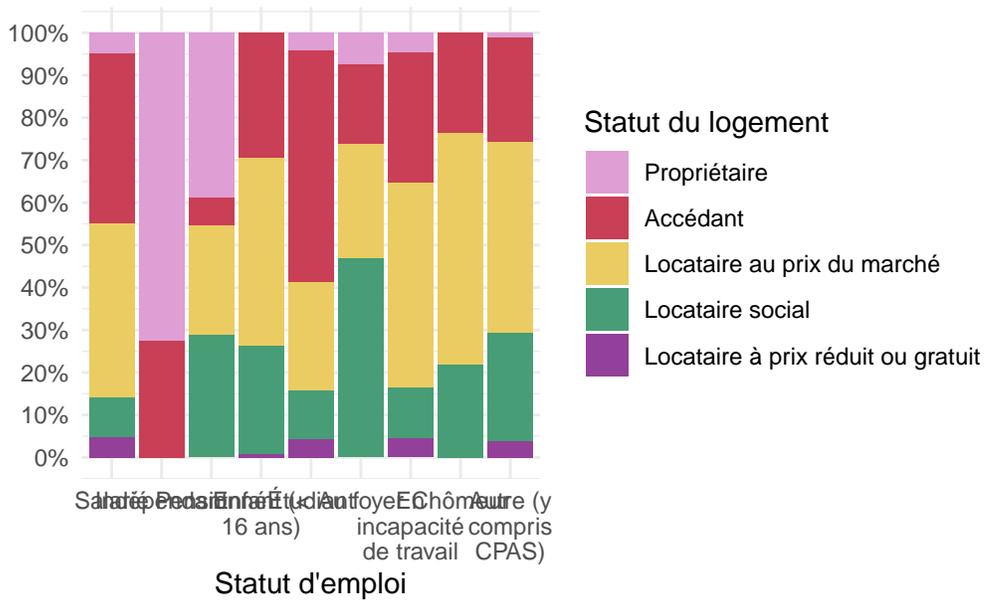
Du point de vue de la propriété de logement, ici aussi, il ne semble pas y avoir d’effet du statut professionnel, à l’exception notable des indépendants. Mais ce dernier élément a tendance à confirmer l’hypothèse d’une tendance à déclarer plus rapidement des difficultés pour cette population.



Décile selon le statut parmi ceux qui ont de grandes difficultés



Statut du logement selon statut d'emploi parmi ceux qui ont de grandes difficultés

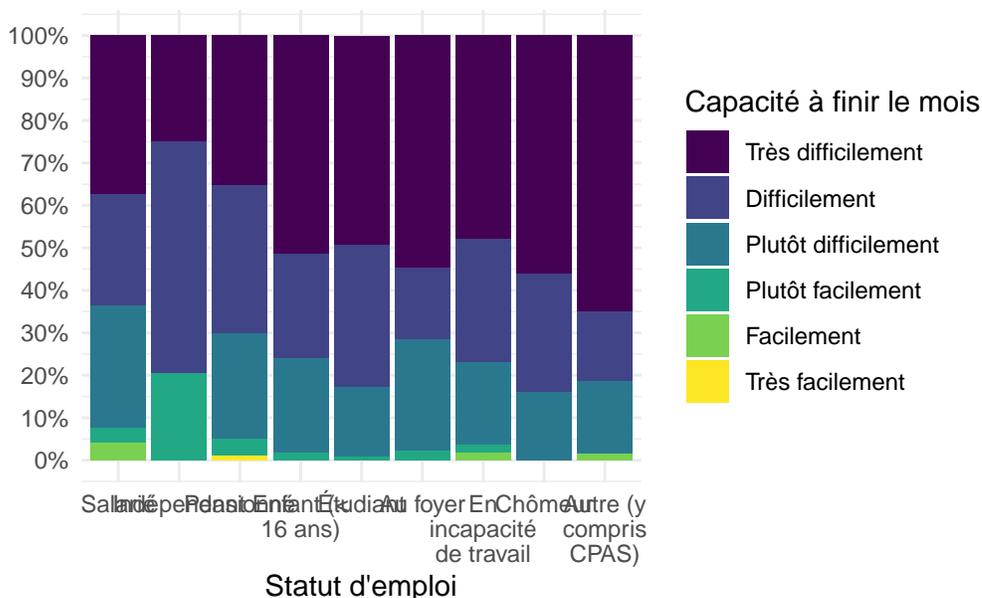


4.10.3 Le niveau de vie selon le statut professionnel de ceux qui sont en situation de privation matérielle et sociale

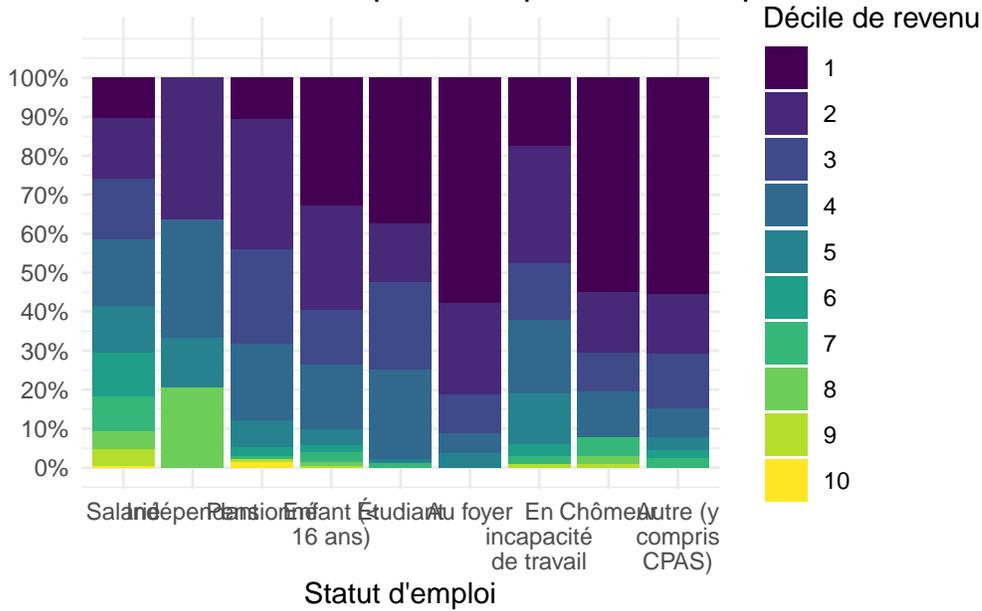
Les trois graphiques ci-dessous sont similaires aux précédents, mais se limitent à la population en situation de privation matérielle et sociale. Les conclusions sont assez similaires à ce qu'on a pu observer précédemment.

Premièrement, parmi les “pauvres”, il semble que les travailleurs soient un peu moins “pauvres” que les allocataires. Deuxièmement, on observe toujours un biais dans le revenu des indépendant : une proportion (trop) importante déclarent des revenus très faibles (voire nuls). Troisièmement, parmi les “pauvres”, le fait d’avoir un emploi ne semble pas être avantage pour accéder à la propriété. La majorité des “pauvres” sont locataires quel que soit leur statut.

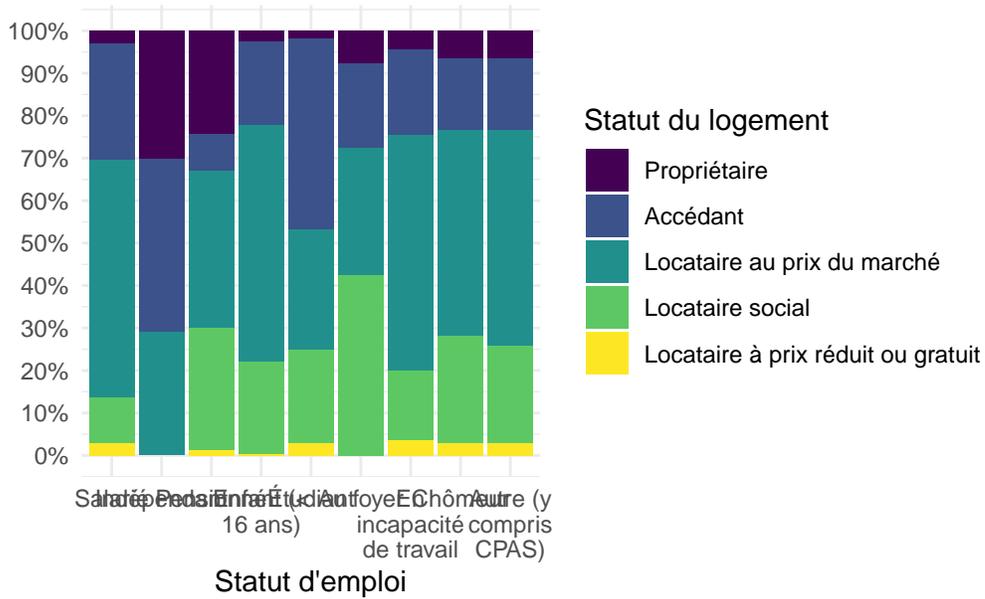
Capacité à finir le mois selon statut parmi les personnes en p



Décile selon statut parmi les personnes en privation matérielle



Statut du logement selon le statut d'emploi parmi les personnes



5 Conclusions

- Même s'il protège généralement de la pauvreté, le travail ne protège pas toujours de la pauvreté. Il existe des travailleurs pauvres. Leur nombre n'est pas négligeable, car il est assez proche de celui des allocataires.
- La pauvreté des travailleurs dépend tant de la précarité du travail que de facteurs hors travail. Parmi les facteurs de précarité du travail, on peut citer les professions peu qualifiées, les faibles diplômes et les contrats à durée limitée. Parmi les facteurs hors travail, ils tiennent principalement à la composition du ménage, comme le fait d'être un parent seul, d'être isolé ou d'avoir un conjoint qui ne travaille pas.
- Si l'on compare les allocataires "pauvres" aux travailleurs "pauvres", il semble que les premiers vivent dans des situations (un peu) plus difficiles que les seconds. Même si ce résultat semble moins solide méthodologiquement, cela voudrait dire que les divers avantages dont ils peuvent bénéficier, ne leur semblent pas permettre de dépasser la situation des travailleurs pauvres.
- La mesure du niveau de vie semble moins biaisée à l'aide d'indicateurs non-monétaires car ils permettent de prendre en compte des ressources qui sont pas des revenus (déclarés). En effet, on observe un effet très net lié à la possession de du logement sans emprunt hypothécaire chez la majorité des pensionnés et une certaine déconnexion entre des revenus très faibles un et niveau de vie qui ne l'est pas chez certains indépendants. On peut imaginer que cela joue aussi pour d'autres situations : locataire d'un logement social, tarif social, bénéficiaires d'intervention majorée, aides ponctuelles du CPAS, etc. Cependant l'effet de ces différentes aides sociales sur le niveau de vie ne semblent pas s'observer dans les chiffres. Peut-être qu'elles ne sont pas assez importantes pour contrebalancer le faible revenu. Même si les indicateurs de privation et de pauvreté subjective ne sont pas parfait non plus (les premiers car ils ne peuvent être utilisés pour différencier les populations plus ou moins aisées ; les seconds parce qu'ils comprennent une part de subjectivité), il semble intéressant de ne pas se baser uniquement sur le revenu et la composition de ménage pour évaluer le niveau de vie.